

Nations Unies  
**ASSEMBLÉE  
GÉNÉRALE**

DIXIÈME SESSION EXTRAORDINAIRE

Documents officiels



6°

**SÉANCE PLÉNIÈRE**

Vendredi 26 mai 1978,  
à 15 h 35

NEW YORK

Président : M. Lazar MOJSOV (Yougoslavie).

**POINT 8 DE L'ORDRE DU JOUR**

**Débat général (suite)**

1. Le PRÉSIDENT (*interprétation de l'anglais*) : L'orateur suivant dans le débat général est le Premier Ministre du Canada. J'ai le grand plaisir de souhaiter la bienvenue à Son Excellence M. Pierre Elliott Trudeau et je l'invite à prononcer son allocution devant l'Assemblée générale.

2. M. TRUDEAU (Canada) [*interprétation de l'anglais*] : Monsieur le Président, je vous félicite de votre élection à la présidence de cette session extraordinaire consacrée au désarmement. Il est tout indiqué que cette fonction soit assumée par le représentant d'un pays dans la capitale duquel cette idée de la session extraordinaire a été avancée pour la première fois en 1961.

3. Le Canada se présente à cette rencontre mondiale sur le désarmement comme une nation industrielle située entre deux superpuissances fortement armées. Il a donc tout intérêt à prévenir la guerre à l'âge nucléaire. Nous sommes membres d'une alliance régionale de défense qui comprend trois des cinq Etats dotés de l'arme nucléaire. Pourtant, notre pays a renoncé à la fabrication d'armes nucléaires ou à leur acquisition. En Europe, le Canada a déjà retiré à ses forces armées toute vocation nucléaire et, en Amérique du Nord, nous sommes actuellement en train de remplacer par des avions équipés d'armes conventionnelles les appareils porteurs d'engins nucléaires qui sont actuellement affectés à nos troupes. Ainsi, nous avons été le premier pays au monde à renoncer à la fabrication d'armes nucléaires alors que nous en avions la capacité, et nous sommes maintenant le premier pays doté d'armes nucléaires à se débarrasser lui-même de ce type d'armement. Depuis plus d'une décennie, nous ne permettons à aucun pays d'utiliser l'uranium canadien à des fins militaires. Nous réglementons rigoureusement le matériel militaire que nous exportons et nous n'acheminons jamais vers les zones de tension ou de conflit armé. En revanche, le Canada est une source importante de matières premières, d'outillage et de techniques, destinés à l'usage pacifique de l'atome.

4. Si j'ai cité ces faits, c'est parce que notre politique repose sur la conviction qu'un pays comme le Canada peut contribuer à ralentir la course aux armements. Mais nous pouvons évidemment faire bien davantage en agissant de concert avec les autres nations. C'est pour-

quoi, la présente session est si lourde de conséquences. Nous ne sommes pas ici pour négocier des accords. D'autres s'en chargeront. Notre mission est de faire le point et d'arrêter des principes. Chacun de nos pays attend beaucoup de nos délibérations. Pour être à la hauteur, nous devons imprimer un nouvel élan au processus du désarmement qui ne progresse guère. Le moment d'agir en ce sens ne saurait être mieux choisi.

[L'orateur poursuit en français]

5. Pour toutes ces raisons, nous ne pouvions choisir meilleur moment pour prendre du recul et faire le point sur la question du désarmement. La première évidence qui nous frappe est la tendance générale à garnir toujours davantage les arsenaux, sous prétexte qu'il n'y a pas d'autre façon de corriger ce que l'on croit être des déséquilibres en matière de sécurité. C'est sur cette donnée que repose la logique de la course aux armements. Nous devons le reconnaître, il s'agit de rechercher une sécurité qui nous échappe. Et nous devons en tenir compte dans nos délibérations. Si nous tentons de dissocier désarmement et sécurité, nous aurons tout simplement écarté le réel au profit de la rhétorique.

6. Comment parvenir à la sécurité par le désarmement? Telle est la grande question qui a préoccupé les esprits durant la plus grande partie du XX<sup>e</sup> siècle. Nous la reprenons ici, mais dans un contexte profondément modifié par deux réalités qui ont vu le jour au cours des 25 dernières années. La première est l'avènement des armements nucléaires, qui nous a forcés à admettre l'idée de puissance inutilisable. La seconde est la transformation de la carte politique internationale et l'arrivée d'un grand nombre de nouveaux intervenants dans le débat sur le désarmement. En dépit de ces changements, il me semble utile de passer en revue les principaux éléments du débat historique afin de déterminer dans quelle mesure ils peuvent guider nos efforts au cours de cette session spéciale.

7. La gamme des propositions visant une plus grande stabilité dans le monde et l'apaisement de tension est vaste. Elle va de ce qu'on appelle communément la déclaration d'intention à la notion de désarmement complet et général.

8. La déclaration d'intention recouvre l'ensemble des pactes de non-agression, des traités de garantie, des assurances de sécurité et des interdictions d'utiliser certaines armes. L'exemple classique de ce genre de formule est le Pacte Briand-Kellogg, de 1928. Par cette entente, les parties, dont toutes les grandes puissances de l'époque, renonçaient à la guerre comme instrument

de politique nationale et s'engageaient à régler leurs différends uniquement par des moyens pacifiques. Ce pacte inaugurerait une nouvelle époque, croyait-on. Le verdict beaucoup plus cruel des historiens est qu'il a obnubilé la vision des hommes d'Etat des années 30.

9. La déclaration d'intention n'est pas désuète pour autant. Elle est implicite dans l'idée de la renonciation à recourir le premier aux armes nucléaires. C'est avec un égal sérieux que certains prônent cette idée et que d'autres l'envisagent. Il est difficile d'écarter sans cette idée, car elle donnerait voix et autorité à une conception largement répandue de la moralité internationale.

10. Il se peut qu'elle puisse encore contribuer à rassurer les pays qui ont renoncé aux armes nucléaires. Mais ne nous leurrions pas : les déclarations d'intention ne remplaceront jamais les gestes concrets de désarmement. Il suffit d'une seule violation pour qu'elles ne soient plus qu'un chiffon de papier. Elles n'ont d'effet ni sur les dispositifs militaires ni sur les ressources qu'on y consacre. Elles peuvent même être néfastes dans la mesure où elles font oublier le préalable à tout désarmement véritable, soit la réduction des effectifs militaires et des armements.

11. Si la déclaration d'intention s'appuie trop sur la valeur de bonnes intentions, ce que l'on attend, par contre, de la notion de désarmement général et complet fait montre d'un égal irréalisme.

12. Il importe de se rappeler ce qu'englobait cette idée de désarmement général et complet au début des années 60. On ne songeait pas seulement au licenciement des armées, au démantèlement de l'appareil militaire, au démantèlement de l'industrie de guerre et à l'élimination des stocks d'armes. Parallèlement à cette démilitarisation globale, on préconisait un système global de sécurité prévoyant des mécanismes fiables pour régler pacifiquement les conflits et des arrangements efficaces pour veiller au maintien de la paix selon les principes de la Charte.

13. Il n'y a pas lieu de récuser cet idéal. Le désarmement général et complet demeure l'ultime objectif de nos efforts. En pratique, cet idéal soulève toutefois de graves questions dans l'esprit des négociateurs. Quel devrait être l'équilibre militaire à chaque étape du processus? Quelle sorte de système d'inspection nous assurerait le respect des engagements? Quelle serait la composition d'un organisme international de désarmement, et de quels pouvoirs serait-il investi? Quelle serait la nature des arrangements de maintien de la paix, dans un monde où l'on aurait déposé les armes? Au bout du compte, quel serait l'effet de cet idéal ambitieux sur la sécurité, voire la souveraineté des parties?

14. Un jour, il nous faudra répondre à ces questions. Mais il faut bien admettre qu'elles demeurent aujourd'hui sans réponse. Il est normal, dans ces conditions, que nous ayons visé moins haut et cherché plutôt à ménager des étapes dans notre quête d'un monde sans armes.

*[L'orateur poursuit en anglais]*

15. C'est la voie que nous avons suivie depuis une dizaine d'années. Pendant ce temps, nous avons réussi à négocier un certain nombre d'instruments de limitation des armements que nous pouvons, avec le recul, considérer comme des jalons importants dans l'édification d'un système international de sécurité. Ainsi, on a empêché le déploiement des armes nucléaires au fond des océans et dans l'espace extra-atmosphérique; on a proscrié les armes biologiques et interdit, dans une large mesure, la guerre mésologique; on s'est entendu pour bannir les essais nucléaires partout, sauf sous terre, et pour arrêter la prolifération des armes nucléaires dans les pays qui n'en sont pas dotés. Voilà des mesures qui ne sont pas négligeables bien que tous les pays disposant d'une puissance militaire appréciable n'y aient pas encore souscrit.

16. On qualifie parfois ces mesures de mesures accessoires. A mon sens, cette épithète ne leur rend pas justice. Elles vont en effet beaucoup plus loin que les simples déclarations d'intentions puisqu'elles portent sur des capacités et sont, par conséquent, vérifiables, ce qui n'est pas le cas des intentions. Elles influent sur la course aux armements du fait qu'elles interdisent certaines options. Il est vrai que les mesures prises jusqu'à présent n'ont écarté que des options en grande partie hypothétiques. Mais elles permettent de nous attaquer au cœur du problème de la course aux armements, c'est-à-dire éliminer des choix réels et, en l'absence de toute contrainte, inévitables.

17. Dans ce contexte, revenons à la question de la course aux armes atomiques. Aujourd'hui, le maintien de la paix et de la sécurité entre pays détenteurs d'armes nucléaires et leurs alliés repose surtout sur l'équilibre de la dissuasion entre les deux principales puissances nucléaires. Plus simplement, cela signifie que tout acte de guerre nucléaire par l'une ou l'autre des deux parties serait insensé. Néanmoins, le succès apparent de ce système, qui a permis d'éviter jusqu'à maintenant une guerre mondiale, ne devrait pas nous faire perdre de vue les problèmes qu'il soulève.

18. Ce qui me trouble particulièrement, c'est l'effet d'entraînement de la recherche sur la prolifération de l'armement nucléaire stratégique. Car, après tout, c'est dans les laboratoires que débute la course aux armes atomiques. En une dizaine d'années, un système d'armement peut passer de la recherche et de la mise au point à la production et au déploiement. C'est donc dire que les politiques nationales sont arrêtées longtemps à l'avance. La tâche des artisans de la politique étrangère se trouve en outre compliquée du fait qu'il est difficile de supputer les intentions du jour à partir de situations militaires qui résultent peut-être de décisions prises 10 ans plus tôt. De sorte que, si ouvertement que les gouvernements manifestent leur intention de poursuivre une politique de paix, on ne peut s'empêcher de mettre en question leurs déclarations car ils ont permis qu'une course aveugle et effrénée aux armements mette à leur disposition une puissance militaire telle que les autres gouvernements se voient obligés, en toute prudence, d'en tenir compte. Dans une telle situation, la politique étrangère risque d'être subordonnée à la politique de

défense, ce qui va à l'encontre du cours normal des choses.

19. Par ailleurs, le risque est grand que de nouveaux systèmes d'armes ravivent les inquiétudes sur la possibilité d'une première frappe massive, qu'ils estompent la distinction entre guerre nucléaire et guerre classique, ou encore qu'ils augmentent les problèmes de vérification. Tout cela donne à penser que le principe d'une force de dissuasion stable ne suffit pas. Et ce principe n'est qu'un bien piètre substitut à la véritable sécurité mondiale.

20. Les deux principales puissances nucléaires sont conscientes de ce danger et je crois qu'elles désirent sérieusement contenir l'élan de la course aux armes nucléaires. Depuis quelques années déjà, elles se livrent à un dialogue sur la limitation des armements stratégiques qui a donné lieu à l'imposition de limites quantitatives appréciables et au cours duquel on en envisage d'autres. Mais le progrès est laborieux. Pénétré de l'importance de ce dialogue pour la sécurité de mon pays, j'en suis venu à me demander si l'on ne pourrait pas élargir le débat par l'apport d'autres idées.

21. Les négociations en cours entre les grandes puissances nucléaires ont montré qu'il est possible de consacrer ou de codifier l'équilibre effectif des forces. Mais elles ont aussi montré combien il est difficile d'aller plus loin et de réduire les systèmes d'armes, une fois qu'ils ont été mis au point et déployés. Cette difficulté ne tient pas à leur seule présence et aux droits acquis par leur déploiement; elle tient aussi au fait qu'il s'est révélé extrêmement difficile de trouver la formule magique de l'égalité de la sécurité, en imposant des limites à des systèmes d'armes souvent très disparates.

22. J'en ai conclu que la meilleure façon d'arrêter la dynamique de la course aux armements nucléaires serait de la couper de tout ce qui l'alimente, une stratégie de suffocation. On pourrait y parvenir en conjuguant quatre mesures qui, depuis nombre d'années, sont individuellement considérées dans le dialogue sur la réglementation des armements. Mais c'est surtout ensemble qu'elles pourront constituer une solution plus cohérente et efficace à la course aux armements nucléaires. Voici les mesures auxquelles je songe.

23. Premièrement, l'interdiction totale des essais afin d'entraver le perfectionnement des armes nucléaires. On négocie présentement une interdiction de ce genre. Le Canada lui accorde depuis longtemps la plus haute priorité. Et je suis heureux de constater que les efforts des représentants du Canada et d'autres pays à cet égard ont de bonnes chances d'aboutir en 1978. Certes, l'ordinateur peut, dans une certaine mesure, simuler des essais, mais je ne doute pas qu'une complète interdiction des essais imposera une limite qualitative appréciable à la production de nouvelles armes nucléaires.

24. Deuxièmement, un accord sur l'arrêt des vols d'essai de tous les nouveaux vecteurs stratégiques, qui viendrait s'ajouter à l'interdiction de l'essai des ogives. J'ai l'assurance que, dans l'état actuel des choses, un tel accord peut-être contrôlé — ce qui est indispen-

sable — par des moyens techniques à l'échelle de chaque pays.

25. Troisièmement, un accord interdisant toute production de matières fissiles à des fins d'armement, ce qui aurait pour effet de limiter la quantité de matières premières qui peuvent servir à la fabrication d'armes nucléaires. Il faudrait qu'un tel accord repose sur un régime efficace de garanties très complètes. Cela aurait l'avantage marqué de mettre les pays dotés d'armes nucléaires dans une position plus proche de celle des Etats non dotés d'armes nucléaires qu'ils ne l'ont été jusqu'ici en vertu des arrangements prévus dans le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires [résolution 2373 (XXII), annexe].

26. Quatrièmement, un accord limitant, puis réduisant progressivement les budgets militaires affectés aux nouveaux systèmes stratégiques d'armes nucléaires. Pour cela, il faudra apprendre à faire montre de franchise dans la présentation, la comparaison et la vérification de ces dépenses.

[L'orateur poursuit en français]

27. Il me semble que la stratégie de l'asphyxie comporte un certain nombre d'avantages. Elle va bien au-delà de la simple déclaration d'intentions, puisqu'elle se propose d'agir effectivement, bien que graduellement, sur la mise au point de nouvelles armes stratégiques. Et cela de trois façons : en gelant le stock de matières fissiles disponibles, en empêchant que ne soient soumises à l'expérience des techniques inventées en laboratoire et en réduisant, enfin, les sommes affectées aux dépenses militaires. Cette stratégie est aussi réaliste parce qu'elle tient pour acquis qu'au moins pour les prochaines années le désarmement nucléaire complet est probablement irréalisable. Elle permet au surplus d'éviter certains problèmes que rencontrent actuellement les négociateurs, dans la mesure où elle n'entraîne pas des calculs complexes d'équilibre et laisse aux pays dotés d'armes nucléaires une certaine souplesse dans l'ajustement de leurs techniques existantes. Enfin, elle peut diminuer les risques de conflit qui accompagnent fatalement l'essor technique issu de la concurrence stratégique.

28. L'intention dernière d'une stratégie de l'asphyxie est d'arrêter la course aux armements dès l'étape du laboratoire. Mais toute offre visant à stopper cette course à un stade ultérieur constitue aussi un progrès réel vers le désarmement. En ce sens, le Président des Etats-Unis a fait montre de clairvoyance, au cours des dernières semaines, en remettant à plus tard une décision sur la fabrication d'un nouveau type d'arme nucléaire tactique. Nous devons tous espérer que la réponse de l'Union soviétique à ce geste permettra de retarder indéfiniment la décision à cet égard.

29. Voilà pour la dimension verticale de la question nucléaire. Permettez-moi maintenant de traiter de la dissémination horizontale des techniques nucléaires.

30. Certains envisagent la prolifération des armes nucléaires avec résignation. Ils soutiennent qu'elle est inévitable et ne voient donc aucune utilité à imposer des

contraintes indues aux échanges internationaux dans le domaine de l'énergie nucléaire.

31. Je ne partage pas cette façon de voir. Je remarque avec satisfaction que la liste des pays qu'on dit prêts à se doter d'armes nucléaires n'est pas très différente de ce qu'elle était il y a une dizaine d'années. Je crois qu'une plus grande dissémination des armes nucléaires réduirait sérieusement la sécurité mondiale et qu'il incombe donc aux gouvernements de définir leurs politiques en postulant que cette prolifération peut être contenue.

32. Le Canada a peut-être fait davantage que la plupart des autres pays pour encourager la mise en place d'un système efficace de non-prolifération. Cela tient, en partie, à une expérience particulière de mon pays dans la coopération nucléaire. Mais, surtout, cela rejoint l'opinion publique canadienne qui ne croit pas que nous servirions la cause d'un ordre mondial rationnel si nous négligions d'assujettir nos exportations nucléaires aux garanties les plus sûres.

33. Je n'estime pas devoir justifier la politique de garanties qu'impose le Canada, bien que d'aucuns la jugent trop sévère. Le Canada ne demande à autrui que ce qu'il s'est lui-même imposé de plein gré en adhérant au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires.

34. Le Canada a jugé nécessaire de se doter d'une politique nationale, même si les échanges nucléaires tombaient déjà sous le coup de règlements internationaux. Car nous étions vraiment inquiets de notre rôle de fournisseur nucléaire. Le régime international de garanties en place ne nous semblait pas être à la hauteur des problèmes engendrés par les progrès de la technologie nucléaire. Notre objectif était donc de provoquer un nouveau consensus international, plus opérant, sur cette question. Mon pays reconnaît que le système international mettra du temps à s'acclimater à la nouvelle situation en matière d'énergie. Tout le monde convient maintenant que l'énergie nucléaire devra jouer un rôle de plus en plus important, face à l'augmentation sans cesse croissante des besoins mondiaux. On admet également que tous les pays dépourvus d'autres ressources énergétiques doivent pouvoir bénéficier des avantages du nucléaire. De même, au lendemain d'une crise de l'énergie, il est normal que de nombreux pays veuillent atteindre un niveau élevé d'indépendance en la matière. Ils s'attendent en particulier à être protégés contre toute interruption arbitraire des livraisons de combustible nucléaire essentiel à leurs besoins. Tout nouveau système devra répondre à ces aspirations.

35. Mais nous devons aussi envisager le fait que nous sommes au seuil d'une économie du plutonium. Nous devons donc nous assurer que les points vulnérables du cycle du combustible peuvent être protégés convenablement par des moyens techniques ou, qu'à défaut, nous puissions concevoir des arrangements institutionnels pour placer le combustible sous gestion internationale. Pour ma part, je suis convaincu que la mise en place d'un système international capable d'inspirer confiance aux fournisseurs nucléaires offre, en fin de compte, à tous les pays, la meilleure chance d'assurer leur sécurité nationale en matière d'énergie. Il y a des limites aux

contributions unilatérales que peuvent faire les nations. Je crois que les efforts du Canada, à ce jour, ont été constructifs et valables. Mais pour faire plus, il faut agir par le biais d'ententes multilatérales. Nous comptons participer pleinement à l'élaboration des assurances et des restrictions qui devront inévitablement faire partie d'un meilleur système international de non-prolifération.

36. Bien que la dissémination de l'arme nucléaire demeure un sujet d'inquiétude, il a été démontré qu'elle est susceptible d'être maîtrisée. Jusqu'à maintenant, on ne peut en dire autant du commerce des armes classiques.

37. En effet, le problème des armes classiques est grave et nous ne pouvons le passer ici sous silence. Les armes classiques engendrent une véritable fièvre de dépenses. On a dit que quelque 80 p. 100 des budgets militaires mondiaux sont consacrés aux forces et aux armes de type classique. Environ 15 p. 100 de ces dépenses sont supportés par les pays en voie de développement. Plus de la moitié de ces pays en voie de développement affectent au moins 10 p. 100 de leurs fonds publics à des fins militaires, alors que près du quart y consacrent plus de 25 p. 100. Depuis 1945, c'est avec des armes classiques que se sont livrées 133 guerres mettant en cause 80 pays et causant la mort de quelque 25 millions de personnes. Pendant ce temps, le commerce des armes conventionnelles a pris des proportions colossales. Dans l'ensemble, quelque 20 milliards de dollars y sont consacrés chaque année. On ne saurait, en conséquence, s'opposer à la course aux armes nucléaires plutôt qu'à la course aux armes classiques. L'une et l'autre menacent la sécurité du monde; les deux absorbent des ressources qu'il serait plus utile d'affecter à d'autres fins; les deux relèvent de la compétence d'une organisation comme la nôtre, dont la fonction essentielle est d'harmoniser les relations entre nations.

*[L'orateur poursuit en anglais]*

38. Le commerce des armes conventionnelles se résume, en fait, à des transactions entre producteurs et consommateurs. Que pouvons-nous y faire?

39. En y regardant de plus près, nous constatons que la question des ventes ne saurait être aisément dissociée de celle de la production. La production de matériel militaire est attrayante pour les pays dotés de la base industrielle nécessaire et qui en ont besoin pour leurs forces armées. Elle contribue à la sécurité nationale; elle réduit les sorties de devises; elle crée des emplois. En outre, l'attrait de la production à des fins de dépenses se trouve rehaussé du fait que quelque 70 p. 100 de la technique de pointe proviennent aujourd'hui des secteurs militaire et spatial.

40. Evidemment, plus les pays produisent des armes pour assurer leur sécurité, plus ils sont tentés d'essayer de diminuer les frais de production à l'unité et d'obtenir d'autres bénéfices économiques en augmentant leur production et en vendant ces armes à l'étranger. Presque tous les pays producteurs de matériel militaire se trouvent, dans une certaine mesure, enfermés dans ce dilemme. Mon pays ne fait pas exception à la règle.

41. Toute nation désireuse de contribuer à la sécurité mondiale pourrait décider de s'abstenir de produire des armes. Mais quel poids aurait ce geste? Aussi longtemps qu'il y aura des acheteurs, on produira des armes. Le pays qui achète des armes n'a pas de mérite particulier à ne pas en produire. Et s'il n'en produit pas pour s'abstenir d'en vendre, son geste n'aura pas d'influence réelle sur la course aux armements parce que d'autres fournisseurs encouragés par les achats s'empresseront de prendre sa place.

42. Le dilemme pourrait être résolu si les fournisseurs convenaient de faire montre de modération. La chose est plus facile lorsque les motifs de vente sont surtout d'ordre commercial. Elle est plus difficile lorsque interviennent des considérations de politique étrangère. Le Canada n'est pas un gros exportateur de matériel militaire. Cela représente 1 p. 100 des ventes mondiales. Il lui serait possible d'accepter tout consensus auquel pourraient parvenir les fournisseurs sur la réduction des exportations militaires. Nous reconnaissons que notre situation est différente de celle des autres. Les grandes puissances surtout voient dans la vente des armes un moyen de conserver l'équilibre de la confiance lorsque les règlements politiques échappent aux parties. Mais les grandes puissances doivent aussi reconnaître que, dans les situations de ce genre, cet équilibre est réalisable à un prix et à un risque moins élevés. Je suis heureux que les Etats-Unis et l'Union soviétique aient décidé récemment de chercher une façon de diminuer de part et d'autre les ventes d'armes conventionnelles.

43. La modération de la part des fournisseurs est un pas dans la bonne direction, mais elle ne suffit pas. Elle risque d'engendrer le ressentiment des éventuels acheteurs d'armes. Pour le meilleur ou pour le pire, le plus gros des ventes d'armes se fait entre pays industrialisés et pays en voie de développement. Les pays acheteurs cherchent, comme c'est leur droit, à assurer leur sécurité. Dans bien des cas, ils ne cherchent qu'à maintenir la loi et l'ordre public sur leur territoire. Leur aliéner le droit d'acheter des armes, voire leur imposer des restrictions qualitatives, ne ferait qu'accentuer l'acrimonie qui marque le dialogue Nord-Sud. On croirait, à tort ou à raison, que les riches tentent encore une fois de substituer leur jugement à celui des pauvres. De plus, prétendre freiner la circulation des armes conventionnelles ne change rien aux motifs des acheteurs.

44. C'est au niveau des motifs que nous avons le plus de chances de maîtriser le problème de l'achat des armes conventionnelles, car c'est la peur de l'insécurité qui pousse les pays à vouloir s'en procurer. Les arrangements régionaux collectifs constituent la meilleure façon d'apaiser cette crainte. Les pays d'Amérique latine ont donné au monde un exemple à suivre : ils ont fait de leur continent une zone exempte d'armes nucléaires et ont convaincu les autres puissances de respecter leur décision. Des arrangements du même genre pourraient être appliqués, en Amérique latine comme ailleurs, à l'acquisition des armes conventionnelles. Il appartiendrait aux autorités régionales de trouver des moyens d'inciter toutes les parties à la modération et de prévoir des sanctions en cas d'ac-

cumulation excessive d'armes conventionnelles et d'augmentation excessive des forces conventionnelles. A longue échéance, c'est, à mon avis, la meilleure façon de freiner la course aux armes classiques sans nuire aux relations entre nations.

45. Tout en explorant ces moyens, et d'autres encore, de faire avancer la cause du désarmement, nous devons renforcer notre capacité commune de maintenir la paix et la sécurité internationales. En mettant les choses au mieux, la réalisation de progrès concrets en matière de désarmement prendra des années, voire des décennies. Entre-temps, la sécurité des nations restera forcément précaire. Dans un monde de plus de 150 Etats, dont un grand nombre ont des prétentions sur leurs voisins et où la pénurie de ressources et les déplacements de populations soulèvent des questions de vie ou de mort pour des millions de gens, la violence au sein des pays et entre eux est une déplorable réalité quotidienne.

46. L'Organisation des Nations Unies a été créée pour contenir et, si possible, empêcher la guerre. Son bilan est fait de réussites et d'échecs. Mais, quoi que nous puissions penser de ses possibilités, nous devons faire de notre mieux pour les améliorer et les accroître. De récents événements ont montré encore une fois les incertitudes qui pèsent sur les opérations de maintien de la paix et combien leur succès est nécessaire. Nous devons viser à créer les conditions qui permettront à tous les membres de réagir rapidement, impartialement et efficacement aux menaces faites à la paix chaque fois que les Nations Unies demandent de le faire. Je m'exprime ainsi au nom d'un pays qui a fait du maintien de la paix un volet spécial de sa politique de défense et qui a participé à toutes les grandes opérations des casques bleus de l'ONU.

47. Je désire ajouter quelques mots sur une troisième question, la question institutionnelle. Il est assez facile de changer les institutions, mais il faut comprendre que de nouvelles institutions ne rendent pas nécessairement plus facile la solution des questions difficiles.

48. A mon sens, il est bon que les Nations Unies s'occupent du désarmement à deux niveaux. Comme c'est un problème qui intéresse tout le monde, il nous faut une assemblée délibérante où tous les Etats membres peuvent présenter régulièrement leurs points de vue sur le désarmement comme nous le faisons ici. Par contre, les négociations doivent se poursuivre au sein d'un organisme plus restreint et qui fonctionne par consensus. De l'avis du Canada, en se joignant de nouveau au dialogue sur le désarmement, la France a pris une décision très importante et qui augure bien du succès de nos délibérations. Et nous espérons que la République populaire de Chine considérera qu'il va de son intérêt d'unir ses efforts à ceux des autres pays pour faire progresser la cause du désarmement.

49. Par ailleurs, on a fait des propositions pour améliorer les moyens de recherche des Nations Unies sur les questions de désarmement et assurer une plus vaste diffusion des résultats obtenus. Nous sommes tout à fait ouverts à des propositions de ce genre. Sur cette question d'intérêt public comme sur d'autres, les gouverne-

ments ne peuvent que tirer profit de discussions mieux documentées. Le désarmement est l'affaire de tous, mais à l'heure actuelle seuls quelques-uns sont au fait du problème. C'est pourquoi des intérêts particuliers dominent le débat et faussent les conclusions. Il faut s'assurer que leur point de vue ne prévaut pas. Des recherches et des analyses impartiales, présentées en termes accessibles, contribueraient beaucoup à redresser l'équilibre.

50. Déjà en 1929, Salvador de Madariaga, l'un des plus éloquents apôtres du désarmement, affirmait qu'il s'agissait "en fait du problème de l'organisation de la communauté mondiale". En un sens très global, l'histoire lui a donné raison. La course aux armements à laquelle nous tentons de mettre fin est un symptôme de l'insécurité des nations. Plus que cela, elle risque de provoquer une catastrophe mondiale. C'est pour cette raison qu'a été convoquée cette session spéciale. Ce sont les premières assises sur le désarmement depuis la fin de la seconde guerre mondiale. Ne laissons pas échapper cette occasion de marquer le cours des événements. Nous ne pouvons nous attendre à régler tous les problèmes au cours de nos délibérations et ce n'est certainement pas en noircissant du papier que nous y parviendrons. Il faut plutôt essayer d'en arriver à un accord raisonnable sur des objectifs généraux et sur un plan d'action pour les prochaines années. Si nous réussissons, si nous savons garder intact notre espoir de mettre fin à la course aux armements, alors nous aurons accompli un pas important vers une meilleure conduite des affaires mondiales.

51. Le PRÉSIDENT (*interprétation de l'anglais*) : Au nom de l'Assemblée générale, je désire remercier le Premier Ministre du Canada pour son importante déclaration.

52. M. CORRÊA DA COSTA (Brésil) [*interprétation de l'anglais*] : Monsieur le Président, c'est avec un plaisir renouvelé que je vous adresse les sincères félicitations de la délégation brésilienne à l'occasion de votre élection en tant que Président de la présente session extraordinaire de l'Assemblée générale. Au cours des dernières années, nous nous sommes habitués à la façon remarquable dont vous avez dirigé nos débats.

53. Je voudrais également exprimer à M. Ortiz de Rozas, de l'Argentine, notre gratitude pour la contribution considérable qu'il a déjà apportée à nos travaux en sa capacité de Président du Comité préparatoire. Nous sommes certains que, sous sa direction compétente et avisée, la Commission spéciale saura, avec succès, s'acquitter de la tâche qui lui a été confiée.

54. Durant de nombreuses années, le désarmement a été un objectif prioritaire des négociations internationales. L'Assemblée, se faisant ainsi l'écho de la voix unanime de la communauté des nations, a réitéré cet objectif au cours de ses sessions annuelles ordinaires.

55. Dans les organes particulièrement chargés de poursuivre les négociations sur le désarmement, on a tout de suite établi que le cœur du problème résidait dans l'accumulation aveugle d'armes nucléaires. Il y a 10 ans, en 1968, un consensus a été dégagé — qui est reflété dans l'ordre du jour de la Conférence du Comité du

désarmement — selon lequel les négociations portant sur le désarmement devraient, en premier lieu, aboutir, en tant que premier pas, à des résultats concrets dans des domaines tels que l'arrêt des essais d'armes nucléaires, le blocage de la production de matières fissiles à des fins militaires et, enfin, la réduction et la destruction des stocks d'armes nucléaires. Simultanément, l'on recherchait la limitation de l'accélération incontrôlée de la course aux armements. On a proposé des négociations afin d'interdire la mise au point et la fabrication de certaines armes telles que les armes chimiques ou bactériologiques, de même que l'on visait à l'instauration d'un mécanisme garantissant la sécurité collective qui créerait l'atmosphère nécessaire à la réalisation de notre objectif suprême.

56. Depuis lors, la course aux armements a pris un nouvel élan et la croissance quantitative des arsenaux est allée de pair avec un perfectionnement qualitatif rapide. Plus de 400 milliards de dollars sont dépensés chaque année pour la recherche, le développement, la production et le perfectionnement de systèmes existants et de nouveaux types d'armements. Ce processus mobilise les talents de plus de la moitié des savants les plus renommés dans les domaines tels que l'ingénierie et la chimie.

57. La prolifération verticale a même donné naissance à des théories tendant à justifier l'utilisation tactique des armes de destruction massive, quelque nuisibles que puissent être leurs effets. Jamais l'équilibre de la terreur ne s'est fait autant sentir sur la scène mondiale.

58. Dans cette perspective, les mesures concrètes de désarmement qui ont été négociées jusqu'à présent sont minimes et, pourrait-on dire, négligeables. Pour ce qui est du désarmement nucléaire, le seul continent qui soit à ce jour totalement exempt de ces armes se trouve être inhabité. L'interdiction des essais d'armes nucléaires dans trois milieux, outre qu'elle n'est que partielle dans sa portée, n'est que d'une utilisation limitée ou inexistante aux fins du désarmement ou même du contrôle des armes. Il n'est guère certain que les engagements internationaux en vigueur soient à même d'assurer l'utilisation de l'espace extra-atmosphérique exclusivement à des fins pacifiques. Il en est même qui pensent que l'utilisation militaire de l'espace extra-atmosphérique sert à renforcer l'équilibre stratégique et, partant, la stabilité internationale. Quant aux océans, le seul progrès qui ait été réalisé concerne le déploiement d'armes nucléaires et d'autres armes de destruction massive d'une façon qui ne semble pas s'inscrire dans les plans stratégiques d'une puissance quelconque. Les négociations sur la limitation des armes stratégiques, pour leur part, n'ont porté que sur des mesures quantitatives, c'est-à-dire sur le blocage des stocks d'armes à certains niveaux, reconnus très élevés, sans pour autant affecter la capacité de destruction dont disposent les deux superpuissances.

59. Dans le domaine des armes conventionnelles, on a pu seulement aboutir à un accord concernant la Convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication et du stockage des armes bactériologiques

(biologiques) ou à toxines et sur leur destruction [résolution 2826 (XXVI), annexe]. Un accord préliminaire sur les armes chimiques doit bientôt être conclu entre les superpuissances. Toutefois, dans le domaine des armes conventionnelles, nous nous alarmons à juste titre du fait que la mise au point technologique vise la création d'armes de destruction massive dont l'usage est particulièrement dégradant du fait de leurs effets cruels et non sélectifs. Aussi paradoxal que cela puisse paraître, les efforts de la communauté internationale sont encore concentrés sur des mesures collatérales de désarmement. Nous n'ignorons pas l'importance de ces mesures, mais leur priorité peut certainement être mise en question.

60. Au mois de septembre dernier, en ouvrant le débat général à la 6<sup>e</sup> séance de la trente-deuxième session de l'Assemblée générale, le Ministre des relations extérieures du Brésil, M. Azeredo da Silveira, a exprimé sa confiance dans le fait que la présente session extraordinaire constituerait une étape positive dans le cadre des négociations multilatérales sur le désarmement. Nous la considérons comme une occasion favorable pour une évaluation critique des résultats qui ont été obtenus jusqu'à présent et pour l'adoption de décisions qui ouvriront de nouvelles perspectives pour des résultats tangibles.

61. Au sein de l'Assemblée générale, à la Conférence du Comité du désarmement et dans d'autres instances, le Brésil n'a jamais manqué d'apporter sa contribution d'une façon positive, dans les limites de ses possibilités, pour promouvoir les objectifs réels du désarmement. Le Brésil estime que, dans le cas des négociations multilatérales sur le désarmement, il convient d'accorder la plus grande priorité au désarmement nucléaire. De nos jours, nous nous heurtons souvent à des attitudes tolérantes ou même fatalistes à l'égard de l'accumulation des armes nucléaires. Il semblerait que vivre avec la possibilité d'un holocauste nucléaire pendant un laps de temps prolongé suscite une sorte d'acceptation du risque. Et nous ne pouvons mettre un terme à ce danger que si la communauté internationale aborde la question de front, en d'autres termes si elle peut efficacement arrêter la course aux armements, renverser son cours et, en fin de compte, détruire les stocks existants d'armes nucléaires.

62. Dans le cadre de ce processus, il est indéniable que la responsabilité majeure incombe aux Etats dotés d'armes nucléaires. Des initiatives concrètes de ces Etats, grâce à la manifestation d'une volonté politique de donner une forme pratique à la responsabilité qui est la leur, constituent donc un élément essentiel du succès des négociations multilatérales.

63. Le processus de négociation sur le désarmement ne saurait être dissocié des conditions générales de paix et de sécurité. Il n'y aura pas de désarmement tant qu'il n'y aura pas de paix et de sécurité. De même, il n'y aura ni paix ni sécurité tant que la course aux armements se poursuivra de façon débridée. C'est là un dilemme qui ne peut pas se résoudre par des demi-mesures. La solution ne sera à notre portée que lorsqu'on aura abordé la question dans son ensemble, de façon objective, en ten-

nant dûment compte de la symétrie qui existe entre l'existence continue de situations de tension dans certaines régions, d'une part, et les besoins de sécurité des Etats, de l'autre. Il est donc essentiel de veiller à ce que la mise en œuvre de mesures de désarmement n'entraîne pas des déséquilibres d'ordre militaire ou autre qui tendraient à saper l'objectif final.

64. Quant aux conditions de sécurité des Etats non dotés d'armes nucléaires, le Brésil estime que ces conditions doivent reposer sur des engagements concrets et sans équivoque pris par les Etats dotés d'armes nucléaires jusqu'à l'élimination complète de tous les stocks d'armes nucléaires. De tels engagements devraient comprendre explicitement le respect des zones dénucléarisées et des zones de paix créées aux termes d'un accord conclu de façon indépendante et souveraine par les pays de ces régions. Ils devraient aussi comprendre explicitement des garanties positives de la part des Etats détenteurs d'armes nucléaires de ne pas utiliser ou menacer d'utiliser de telles armes contre ces zones.

65. C'est sur la base de ces considérations que le Brésil a signé et ratifié le Traité de Tlatelolco<sup>1</sup>. Ce traité, avec ses protocoles additionnels I et II, constitue une réelle percée, qui honore les traditions pacifiques de notre hémisphère. L'interdiction des armes nucléaires implique non seulement que la région reste exempte de ces armes, mais aussi qu'elle soit protégée contre d'éventuelles attaques nucléaires.

66. Ces deux éléments sont essentiels à la définition parfaite d'une zone dénucléarisée. Dans le Traité de Tlatelolco, les signataires se sont concrètement engagés à interdire les armes nucléaires, et cet engagement apporte un appui moral et politique aux positions que nous avons prises depuis des années en faveur du désarmement et contre la prolifération des armes nucléaires. Cependant, ceci appelle en contrepartie un ensemble d'obligations que doivent assumer les pays qui possèdent les armes nucléaires, y compris l'obligation de ne pas utiliser de telles armes dans ces régions.

67. Pour cette raison particulière, le Brésil respecte toutes les exigences de l'article 28 du Traité de Tlatelolco. Dans la pratique, la position du Brésil a toujours eu et garde le mérite d'encourager les Etats qui ne l'ont pas encore fait à signer les Protocoles additionnels I et II, une condition *sine qua non* de l'entrée en vigueur du Traité.

68. Je dois souligner à ce propos que, ainsi que l'a déclaré publiquement le Gouvernement brésilien, conformément aux principes du droit international, le Brésil s'est engagé *ipso facto* lorsqu'il a signé et ratifié le Traité à ne rien faire qui puisse être contraire à ses objectifs. Dans cette mesure, le Traité est déjà en vigueur pour le Brésil car le Brésil ne fera rien qui puisse être contraire aux buts de cet accord. En définissant avec précision, dans le cas de l'Amérique latine, les droits et les devoirs inhérents au concept de zone dénucléarisée,

<sup>1</sup>Traité visant l'interdiction des armes nucléaires en Amérique latine (Nations Unies, *Recueil des Traités*, vol. 634, n° 9068, p. 283).

nous rendons également service aux autres régions qui désirent élaborer des dispositions semblables.

69. Tout en étant favorable à l'arrêt de l'utilisation de l'énergie nucléaire à des fins militaires, le Brésil n'admet aucun obstacle à son utilisation pacifique, aussi longtemps que des garanties universelles et non discriminatoires sont respectées. Des garanties de cet ordre sont indispensables pour promouvoir la confiance entre les Etats, dans un climat de coopération internationale. A cette fin, elles doivent être appliquées à tous les Etats sans aucune discrimination. Aucune de ces mesures, toutefois, ne doit être de nature à permettre une ingérence dans la souveraineté des Etats, ni à affecter le développement scientifique, technologique ou économique de l'énergie nucléaire à des fins pacifiques.

70. D'autre part, il est essentiel qu'un équilibre des droits et des obligations mutuellement accepté soit maintenu au cours des négociations sur le désarmement. A ce propos, nous n'acceptons pas les instruments internationaux qui maintiennent des situations de privilège et organisent une discrimination entre les Etats. De tels traités, à notre avis, sont tout à fait injustes. Le Brésil appuie fermement la participation égale de tous les Etats aux négociations sur le désarmement, comme corollaire du principe de l'égalité souveraine inscrit dans la Charte des Nations Unies. Une telle participation est une condition préalable essentielle si nous voulons que les résultats des négociations répondent aux droits et aux intérêts de tous les Etats et non pas seulement à ceux d'un groupe limité de pays qui détiennent aujourd'hui une plus grande puissance.

71. Les processus existants dans la négociation du désarmement ont été largement éprouvés. Ni la création de nouvelles instances, ni la modification des règles qui régissent les organes de négociation existants n'aboutiront à des changements radicaux de l'état actuel des choses. Un mécanisme et des processus moins lourds ne serviront à rien s'ils ne sont accompagnés par une volonté politique évidente de les mettre en pratique. Cependant, il est clair que les aspects formels de cette question ne doivent pas être écartés. A la Conférence du Comité du désarmement et au Comité préparatoire de la session extraordinaire, le Brésil a appuyé les propositions tendant à définir le mécanisme des négociations sur le désarmement. Nous avons fait cela car nous sommes convaincus qu'un mécanisme défectueux peut entraver la volonté politique et freiner les progrès dans le domaine du désarmement.

72. Les mesures de désarmement peuvent et devraient avoir des répercussions sur l'instauration du nouvel ordre économique international. Le Brésil maintient qu'il faut prendre des engagements pour utiliser des parts importantes des ressources libérées par la mise en œuvre des mesures de désarmement pour promouvoir le développement économique et social des pays les moins développés.

73. Telle est, dans son essence même, la position du Brésil quant au désarmement. Nous sommes pleinement conscients de la complexité de la question et nous reconnaissons ses conséquences en matière politique et de

sécurité. Toutefois, cela ne signifie pas que nous admettons l'idée que le désarmement soit un objectif utopique. A la lumière de ces observations, la délégation du Brésil participera aux débats de la session extraordinaire dans un état d'esprit constructif, avec le désir de contribuer au succès de la tâche confiée à cette Assemblée.

74. La situation actuelle constitue un défi supplémentaire lancé à notre imagination et à notre capacité politique. Il n'est jamais trop tard pour agir. Dans le domaine du désarmement, l'inaction équivaut à accepter une accumulation intolérable de risques. La responsabilité majeure en matière de désarmement incombe à ceux qui ont l'arme nucléaire; cependant, il revient aux Etats non dotés d'armes nucléaires de contribuer positivement à l'adoption rapide de mesures efficaces de désarmement.

75. C'est pourquoi tous les pays ont des responsabilités dans le processus du désarmement. C'est bien pour cette raison que nous sommes réunis en session extraordinaire. Cette Assemblée générale est sans aucun doute l'instance la plus représentative d'une société internationale organisée. D'elle devront émaner les principes directeurs, les solutions audacieuses et créatrices requises pour assurer un avenir pacifique à l'humanité.

76. M. GARBA (Nigéria) [*interprétation de l'anglais*]: Monsieur le Président, le fait que cette première session extraordinaire de l'Assemblée générale des Nations Unies consacrée au désarmement se déroule sous votre présidence, vous, représentant d'un des Etats non alignés les plus importants, est une coïncidence heureuse. En effet, l'initiative de la convocation de cette session extraordinaire est venue du mouvement des pays non alignés qui, dès sa première conférence au sommet, en 1961, dans la capitale de votre pays, a adopté une décision tendant à convoquer soit une session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement, soit une conférence mondiale du désarmement. Quatorze années plus tard, en 1975, les ministres des affaires étrangères des pays non alignés, réunis à Lima, au Pérou, constataient avec une appréhension considérable l'accélération de la course aux armements et l'accumulation croissante, par les deux alliances militaires, d'armes de destruction massive de plus en plus perfectionnées. Les ministres ont, par conséquent, recommandé à leurs chefs d'Etat de renouveler leur appel pour la convocation d'une session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement. C'est ainsi qu'à leur cinquième conférence au sommet, à Colombo, il y a deux ans, les chefs d'Etat ou de gouvernement des pays non alignés ont décidé fermement d'œuvrer pour la convocation de la session extraordinaire qui a commencé il y a trois jours. Etant donné le rôle important et constructif que votre pays a toujours joué dans les réunions des pays non alignés, il est tout à fait indiqué et approprié que vous présidiez cette session qui est le fruit de l'une des initiatives les plus importantes de notre mouvement.

77. Il n'est plus nécessaire d'essayer de justifier le besoin de cette session extraordinaire. Le désastre monumental, inhérent à la situation dans laquelle nous nous trouvons actuellement, est évident pour tous, sauf

pour les capitaines des grands complexes militaires-industriels et pour leurs clients des deux côtés des camps armés. Trente-trois ans après l'adoption de la Charte des Nations Unies, par laquelle nous nous sommes tous engagés à préserver les générations futures du fléau de la guerre, nous sommes témoins de préparatifs de guerre sans précédents et toujours plus intensifs. Les alliances militaires ont mis au point et perfectionné des armes de destruction massive élaborées capables d'exterminer plusieurs fois l'humanité.

78. Une conflagration mondiale ne peut plus être limitée à des théâtres d'opérations donnés. Le génie de l'arme nucléaire, à son stade actuel de perfection et d'efficacité, échappera au contrôle et à la surveillance de ses maîtres dès qu'il sera libéré. Trente-trois ans après la première attaque nucléaire sur Hiroshima et Nagasaki, nous ne pouvons pas prétendre avoir vu les effets complets de ces bombardements sur les malheureuses victimes de cette arme particulièrement cruelle. Cependant la destruction et les souffrances humaines, aussi tragiques qu'elles aient été, ont été le résultat de ce qui peut maintenant n'être considéré que comme un jouet si on le compare aux dimensions et à la capacité de destruction globale des ogives dont disposent maintenant les arsenaux des puissances nucléaires.

79. Tout aussi accablante est l'augmentation des dépenses militaires des deux alliances depuis la fin de la seconde guerre mondiale. Les chiffres calculés par l'Institut international de recherche sur la paix de Stockholm indiquent que les dépenses militaires totales, en 1948, étaient d'environ 65 milliards de dollars. En 1977, ce chiffre est passé à 400 milliards de dollars. L'investissement de sommes aussi colossales dans les armements, à un moment où les besoins de développement dans la plupart des pays du monde sont entièrement négligés, donne une idée très claire du sens des priorités des hommes d'Etat du monde.

80. Il y a 4 ans, l'Assemblée générale, au cours de sa sixième session extraordinaire, a adopté la Déclaration concernant l'instauration d'un nouvel ordre économique international [résolution 3201 (S-VI)], dont l'idée principale était de garantir un niveau de vie décent pour tous les peuples et en tout lieu. Un programme d'action très large a été adopté en vue de l'instauration de ce nouvel ordre économique international. A ce jour, très peu de progrès ont été réalisés pour l'application de ce programme parce qu'on n'est pas vraiment disposé à transférer les ressources du monde développé au monde en développement où les besoins sont tellement criants. Depuis que ce programme d'action pour l'instauration d'un nouvel ordre économique international a été lancé, il y a quatre ans, le montant des ressources transférées des pays développés vers les pays en développement a, en fait, diminué en termes réels.

81. L'objectif de 0,7 p. 100 du produit national brut, qui avait été fixé pour l'aide publique au développement dans le cadre de la seconde Décennie des Nations Unies sur le développement, s'est avéré de loin inférieur à ce qui est vraiment nécessaire si nous voulons commencer notre marche sur la voie d'un nouvel ordre économique

international. Cependant, non seulement cet objectif insuffisant n'a pas été atteint (si ce n'est par un petit nombre de pays développés) mais il y a eu, en fait, une tendance à un déclin dans de nombreux cas. On ne peut pas donner comme explication acceptable les difficultés auxquelles doivent faire face les économies des pays développés, car ces difficultés ne se sont pas fait sentir dans les dépenses en armements qui ont augmenté plutôt qu'elles n'ont diminué chaque année. Visiblement les membres des grandes alliances n'ont aucun scrupule à faire de l'aide au développement la première victime de leurs difficultés économiques réelles ou imaginaires. Les intérêts en jeu dans les dépenses militaires, d'autre part, sont tels que l'on n'ose pas réduire ces dépenses même dans l'intérêt de la paix et de la sécurité de l'humanité à long terme.

82. Je suis fermement convaincu que tant que 25 p. 100 de la main-d'œuvre scientifique mondiale et 40 p. 100 des dépenses du monde en matière de recherche et de développement sont liés à un secteur militaire improductif, tant que le monde dépense 7 p. 100 de son produit national brut en armements, il est impossible que le progrès économique et social atteigne son maximum. Par conséquent, le lien entre le désarmement et le développement est non seulement évident, mais mérite d'être exploré à fond afin qu'une grande partie des vastes ressources humaines et matérielles affectées à la production d'armements puissent être libérées pour promouvoir le développement économique et social.

83. Le Gouvernement du Nigéria donne donc son plein appui à l'étude sur le désarmement et le développement comme faisant partie du programme d'action qui émanera de cette session extraordinaire. Cette étude ne doit pas être entreprise comme un exercice académique, mais elle doit plutôt être réalisée de façon à faciliter le redéploiement de la main-d'œuvre et des ressources vers les zones qui peuvent le mieux bénéficier du développement économique et social, en particulier les pays du monde en développement.

84. L'Assemblée générale, dans sa résolution 2602 E (XXIV) du 16 décembre 1969, a proclamé la décennie des années 1970 Décennie du désarmement. Huit ans et demi déjà se sont écoulés depuis le début de la Décennie du désarmement et il est triste de dire qu'aucun des éléments du programme de cette décennie n'a été réalisé. Dans le domaine des mesures effectives concernant l'arrêt de la course aux armes nucléaires, aucune mesure n'a été prise depuis 1969. En fait, la situation concernant la concurrence dans le domaine de l'armement nucléaire est pire aujourd'hui qu'au moment de la proclamation de la Décennie.

85. En dépit de l'accord atteint pendant la première série de pourparlers sur la limitation des armes stratégiques, il y a eu un accroissement spectaculaire du nombre des ogives nucléaires que possèdent les superpuissances rivales, sans parler du perfectionnement accru des vecteurs. La fabrication et le perfectionnement ont dépassé et annulé tous les effets qu'aurait pu avoir cet accord. Dans une situation telle qu'une partie seulement des arsenaux des superpuissances pourrait détruire plusieurs fois le monde, nous ne pouvons être consolés

par ces pourparlers tant qu'ils ne viseront pas une réduction de 50 p. 100 des arsenaux nucléaires et n'arrêteront pas l'amélioration qualitative des moyens de destruction. Il n'est pas suffisant de parler de limiter les armes stratégiques. Le moment est venu de réduire ces armes si dangereuses.

86. On peut considérer que la période où l'on s'est concentré sur les mesures accessoires est terminée. Dans les années 60 ces mesures ont proliféré : traité sur l'interdiction partielle des essais, interdiction de placer des armes nucléaires sur le fond des mers, traité de non-prolifération des armes nucléaires. Nous nous sommes félicités de l'adoption de ces mesures par la Conférence du Comité du désarmement. Aujourd'hui, nous sommes étonnés de voir que les mesures qui devaient suivre ces décisions qui visaient à créer un climat de confiance n'ont pas été prises. Toutefois, nous sommes tous conscients que le désarmement ne peut pas être réalisé simplement en discutant de mesures "convenables" ou en les adoptant alors que les problèmes réels sont laissés pratiquement sans solution. Après des années où l'on s'est penché sur des mesures accessoires, l'opinion publique mondiale demande aujourd'hui des mesures concrètes et directes de désarmement, surtout de désarmement nucléaire. C'est la seule manière de contenir le danger d'un holocauste nucléaire qui menace aujourd'hui l'humanité.

87. Une des premières de ces mesures serait la conclusion d'un traité d'interdiction complète des essais nucléaires qui a fait l'objet de négociations infructueuses à la Conférence du Comité du désarmement et récemment dans une instance trilatérale. La trente-deuxième session de l'Assemblée générale a reflété les espoirs de l'humanité à cet égard lorsque, dans sa résolution 32/78, elle a déclaré que la conclusion d'un traité d'interdiction complète des essais et son ouverture à la signature seraient le meilleur présage de succès pour la session extraordinaire consacrée au désarmement. Il est clair aujourd'hui qu'un traité sur l'interdiction totale des essais ne pourra être adopté par cette session extraordinaire. Quoi qu'il en soit, son importance dépasse de loin une session, fût-elle aussi importante que cette première session sur le désarmement.

88. Un traité d'interdiction complète des essais nucléaires marquerait, pour la première fois, le commencement de la fin de la prolifération nucléaire verticale et horizontale. Il prouverait concrètement que les Etats dotés d'armes nucléaires ont bien l'intention d'appliquer l'article VI du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires en vertu duquel ils se sont engagés à poursuivre de bonne foi des négociations sur des mesures efficaces concernant la cessation de la course aux armements nucléaires à une date prochaine et le désarmement nucléaire. Un traité sur l'interdiction complète des essais persuaderait plus de pays d'adhérer au Traité que ne le font des sollicitations ou des menaces de conditions unilatérales imposées par le cartel des fournisseurs de matériels nucléaires.

89. Pour des pays comme le Nigéria et d'autres pays qui ont été des premiers à adhérer au Traité, renonçant

ainsi à l'option nucléaire dans l'espoir que les Etats dotés de l'arme nucléaire honoreraient, eux aussi, leurs obligations et nous permettraient d'espérer en un monde qui ne connaîtrait plus la course aux armements nucléaires, un traité d'interdiction complète des essais nucléaires renverserait le sentiment de frustration et d'amère déception qui prévaut actuellement.

90. En outre, un traité d'interdiction totale des essais nucléaires permettrait à la communauté internationale d'isoler et d'enrayer de manière efficace cette lèpre internationale qu'est le régime d'*apartheid* de l'Afrique du Sud, dont l'ambition nucléaire — pour faire chanter ceux qui s'opposent à sa politique criminelle et au mépris de la ferme détermination de l'Organisation de l'unité africaine d'en venir à la dénucléarisation de l'Afrique — est bien connue. Des rapports récents sur l'intention qu'a le régime d'*apartheid* d'acquérir sa propre capacité nucléaire et l'assistance que lui apportent certaines puissances dans le domaine nucléaire sont par conséquent très alarmants. L'Afrique, qui s'est déclarée fermement résolue à faire de son continent une zone exempte d'armes nucléaires, ne peut rester insensible à cette menace à sa sécurité. Une action appropriée doit être incluse dans le programme d'action de cette session extraordinaire afin de traiter cette question urgente et grave.

*M. Asencio-Wunderlich (Guatemala), vice-président, prend la présidence.*

91. Le racisme engendre la guerre. Il a été une source majeure de conflits dans le monde actuel. Les peuples d'Afrique, d'Asie et d'Amérique latine ont souffert tragiquement des racistes qui ont utilisé la puissance militaire pour les asservir, les opprimer et les exploiter. Aujourd'hui, l'Afrique souffre non seulement encore de la main de fer des oppresseurs racistes, mais la pire manifestation de cet acte criminel, l'*apartheid*, est maintenue par la force brute des armes. En outre, la paix et la sécurité que nous espérons à la suite de la libération de l'Afrique du joug colonial n'ont pu être réalisées à cause des flots d'armements que reçoivent les oppresseurs du peuple africain et du refus simultané des moyens de défense aux opprimés. Les différends intra-étatiques et interafricains sont attisés par les motivations néo-colonialistes et le refus de croire que les peuples d'Afrique peuvent faire le bon choix quand ils exercent leurs options politiques.

92. Je profite de cette occasion pour dire que le Nigéria et l'Afrique ne toléreront pas, à la fin du XX<sup>e</sup> siècle, ce qui équivaldrait à un partage de notre continent. Les arrangements régionaux en matière de défense, de paix et de sécurité doivent être une initiative des pays d'Afrique et de l'Organisation de l'unité africaine. L'Afrique ne sera pas, et ne doit pas être, un nouveau théâtre de guerre froide.

93. Il est évident pour tous que bien peu a été accompli au cours de cette dernière décennie dans le domaine du désarmement. La tâche de cette session extraordinaire est de redresser la situation en établissant un programme d'action afin que soit poursuivi de manière effective l'objectif ultime du désarmement général et complet.

Un tel programme doit comporter nécessairement deux parties : des accords sur des mesures urgentes et qui sont déjà arrivées à maturation, et d'autres sur des mesures à plus long terme.

94. Parmi les premières mesures, on devrait inscrire la conclusion d'un traité d'interdiction complète des essais nucléaires, la conclusion par les puissances dotées d'armes nucléaires d'un accord réduisant de manière substantielle leurs arsenaux d'ogives nucléaires et leurs vecteurs, un accord sur l'interdiction de la mise au point de nouvelles armes de destruction massive et de nouveaux systèmes de telles armes, un traité sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication et du stockage de toutes les armes chimiques et leur destruction, des mesures concrètes en vue de la conversion et du redéploiement des ressources libérées à la suite du désarmement aux fins du développement économique et social particulièrement dans les pays en développement, des mesures effectives destinées à appuyer les décisions régionales sur la dénucléarisation comme dans le cas de l'Afrique, et la généralisation d'une prise de conscience du désarmement par les Nations Unies grâce à un système coordonné d'information et d'éducation du public.

95. Puisque les autres mesures sont assez évidentes, je me contenterai de développer brièvement la dernière de cette catégorie de mesures, à savoir la généralisation par les Nations Unies d'une prise de conscience du désarmement. Trop souvent nous avons tendance à méconnaître le rôle important que les gens en général, et surtout ceux qui modèlent l'opinion publique et les fonctionnaires qui ont des fonctions consultatives auprès de leurs gouvernements, peuvent jouer dans l'accomplissement des mesures de désarmement. Il y a de cela deux ans, la Commission spéciale sur l'examen du rôle des Nations Unies dans le domaine du désarmement a recommandé que les Nations Unies publient chaque année un annuaire du désarmement et envisagent de publier une revue périodique du désarmement. Nous avons tous pu constater combien l'annuaire a été utile. Mais de par sa nature sa distribution a été limitée. La revue périodique devra être courte, facilement lisible et pouvoir recevoir une distribution massive.

96. Je crois qu'une mesure supplémentaire peut dès maintenant être prise. Les Nations Unies devraient lancer un programme destiné à mieux faire connaître les questions de désarmement aux fonctionnaires publics afin de créer un corps de ces fonctionnaires dans les pays, surtout les pays en développement, qui manquent de connaissances précises en la matière. Dans le cadre d'un tel programme, l'Assemblée générale autoriserait l'attribution annuelle d'une vingtaine de bourses de six mois au plus destinées à des fonctionnaires venant principalement de pays en développement; quelques-unes d'entre elles iraient également à des fonctionnaires des pays développés. Les bénéficiaires de ces bourses suivraient une formation à New York ou à Genève, sous la forme de conférences, de cycles d'études et d'expérience pratique, organisés par le Centre pour le désarmement. A la fin de leur cours, ces boursiers

seraient attachés à la Conférence du Comité du désarmement.

97. Le coût d'un tel programme serait inclus dans le budget ordinaire des Nations Unies. Il ne représenterait annuellement pas plus que le coût d'un véhicule militaire ou l'équivalent de cinq secondes de dépenses d'armements, au taux annuel courant. Ce n'est pas trop dépenser, assurément, pour la cause du désarmement et de la paix et de la sécurité internationales. J'espère, par conséquent, que cette proposition bénéficiera de l'appui de chacun, en tant que partie du programme d'action qui sera élaboré par cette session extraordinaire.

98. J'ai dit il y a quelques instants que ce programme d'action devra comporter des mesures se prêtant à une application immédiate et d'autres mesures à plus long terme. Ayant précisé en quoi consistait le premier type de mesures, je vais passer maintenant à celles à plus long terme. Il est évident que la manière la plus efficace de traiter ce dernier type de mesures serait de les concevoir dans le cadre d'un programme global de désarmement devant aboutir au désarmement général et complet.

99. On se rappellera que dans sa résolution 2602 E (XXIV), adoptée en décembre 1969, et proclamant la Décennie du désarmement, l'Assemblée générale a demandé à la Conférence du Comité du désarmement de mettre sur pied un tel programme.

100. La Conférence a négligé cette partie importante de son mandat. La délégation du Nigéria a soumis, en 1976, à la Conférence, un document de travail sur les conclusions de l'Examen à mi-parcours de la Décennie du désarmement et les tâches à accomplir par la Conférence du Comité du désarmement<sup>2</sup>. Dans ce document de travail, le représentant du Nigéria auprès de la Conférence a attiré l'attention sur le fait que le Comité n'avait pas rempli sa tâche en ce qui concerne l'élaboration d'un programme complet de désarmement. Plus tard, au cours des sessions successives, l'Assemblée générale a adopté trois résolutions sur cette question. Dans la dernière de ses résolutions, la résolution 32/80, adoptée le 12 décembre 1977, l'Assemblée a pris note de la décision de la Conférence de constituer un groupe de travail spécial chargé d'élaborer un programme global de désarmement et a demandé au Comité de poursuivre ses travaux sur cette question et de soumettre un rapport sur l'état d'avancement de ses travaux à sa session extraordinaire consacrée au désarmement.

101. Comme les représentants le constateront dans le rapport spécial de la Conférence, qui figure dans le document A/S-10/2, le groupe de travail spécial chargé d'examiner un programme global s'est contenté de tenir des réunions préliminaires. Il a toutefois fait préparer un document contenant une analyse comparative des différentes propositions sur cette question.

102. Si le Nigéria a, pendant ces quatre dernières années, favorisé activement l'élaboration par la Conférence d'un programme complet de désarmement, c'est parce que nous sommes profondément convaincus de la

<sup>2</sup> Documents officiels de l'Assemblée générale, trente et unième session, Supplément n° 27, vol. II, document CCD/510.

nécessité d'adopter une méthode coordonnée de négociation sur le désarmement. Les années écoulées depuis que l'Assemblée générale a demandé à la Conférence d'élaborer, en 1969, un tel programme ont permis de mettre en relief le caractère essentiel d'un tel programme en tant qu'élément essentiel du processus de désarmement. Ainsi donc, la portée de ce programme complet de désarmement devra dépasser le cadre initial qui avait été établi par l'Assemblée générale dans sa résolution 2602 E (XXIV). Un tel programme devrait servir de référence non seulement à la Conférence mais pour des négociations sur le désarmement qui ont lieu dans d'autres instances, de façon que, prises dans leur ensemble, celles-ci représenteront un effort coordonné qui permettra que des progrès notables apparaissent dans la voie vers un désarmement général et complet. Cette session extraordinaire doit donc faire en sorte que les travaux sur l'élaboration du programme complet de désarmement se poursuivent sans nouveau retard.

103. Je vais maintenant dire quelques mots du genre de mécanismes que la session extraordinaire devra établir aux fins du désarmement. De l'avis du Gouvernement du Nigéria, c'est une question que l'on doit aborder en trois points.

104. Le premier point sera celui de l'instance délibérante chargée de fournir les directives politiques dans le domaine du désarmement. Une telle instance doit nécessairement admettre la participation de tous les Etats Membres dans des conditions d'égalité souveraine et en tenant compte de l'intérêt que le désarmement, qui est intimement lié à leur sécurité et à leur bien-être, présente pour tous. Cette instance doit également pouvoir être convoquée toutes les fois que cela est nécessaire et s'occuper, lorsqu'elle se réunit, des questions du désarmement exclusivement. Ma délégation, soucieuse d'éviter la prolifération des organes tout en tenant à la bonne exécution de cette tâche, appuie la convocation de la Commission du désarmement créée par l'Assemblée générale dans sa résolution 502 (VI) du 11 janvier 1952. La Commission devra être composée de tous les Membres des Nations Unies comme l'a décidé l'Assemblée générale dans sa résolution 1252 D (XIII) du 4 novembre 1958 complétée par la résolution 1403 (XIV) du 21 novembre 1959. Etant donné qu'il y aura également une instance de négociation, le mandat de la Commission du désarmement devra être réexaminé et devra comporter de nouveaux aspects justifiés par les résultats que l'on attend de cette session extraordinaire.

105. Le deuxième point serait l'organe de négociations. La délégation du Nigéria estime à cet égard que l'on doit prendre en considération quatre facteurs : premièrement, si l'on veut qu'un organe de négociation sur le désarmement jouisse du maximum d'efficacité, il faut lui assurer la participation de tous les Etats dotés d'armes nucléaires ; deuxièmement, si cet organe ne doit pas être trop rigide, il ne doit pas être non plus indûment limité et il faut dans sa représentation prendre en considération l'intérêt que portent toutes les régions du monde aux négociations sur le désarmement ; il faut, troisièmement, que l'organe et les Nations Unies soient étroitement liés et, quatrièmement, que l'expérience et

les connaissances acquises au cours des années de négociations sur le désarmement soit reflétée au sein de cet organe. A propos de ce quatrième facteur, ma délégation conclut que la Conférence du Comité du désarmement devrait rester l'organe de négociation sur le désarmement. Il devra toutefois être réformé de manière à établir un lien étroit avec les Nations Unies, encourager la participation de tous les Etats dotés d'armes nucléaires et tenir compte de l'intérêt grandissant que suscitent les négociations sur le désarmement. Pour signaler deux réformes possibles, ma délégation croit fermement que le système de la coprésidence devrait être aboli sans tarder et que le Comité devrait être élargi par l'arrivée de nouveaux Membres.

106. Le troisième point devrait être le service de soutien du Secrétariat. Le Centre pour le désarmement a été créé, il y a deux ans, à cette fin. Il pourrait apparaître nécessaire d'étudier le Centre, compte tenu des tâches supplémentaires qui reviendront au Secrétariat à la suite de cette session extraordinaire. Ma délégation demeure sur ce sujet ouverte à toute suggestion.

107. La première session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement offre à l'Organisation des Nations Unies et à ses Etats Membres l'occasion de démontrer, une fois de plus, que l'Organisation peut se montrer à la hauteur des idéaux proclamés dans la Charte. Les peuples du monde ont les yeux tournés vers nous pour que nous les sauvions de la menace réelle d'extermination que représente l'état actuel des préparatifs nucléaires. Nous ne pouvons nous permettre de les décevoir.

108. M. CHŇOUPEK (Tchécoslovaquie) [*interprétation du russe*] : Qu'il me soit permis, avant tout, de féliciter M. Mojsov à l'occasion de son élection à la présidence de la session extraordinaire. En sa personne, nous félicitons l'éminent représentant d'un Etat auquel mon pays est uni par des liens traditionnels de respect mutuel et de coopération. Je suis certain que, sous sa compétente direction, la présente session aboutira à des résultats positifs et concrets.

109. Nous sommes réunis ici afin de débattre, pour la première fois au cours des 33 années d'existence des Nations Unies et avec la participation des représentants de 149 pays du monde entier, de ces questions importantes et vitales de notre époque que sont les questions liées au désarmement.

110. Ce fait même représente un événement d'une grande importance politique dans la vie de l'Organisation ; c'est la manifestation concrète de la volonté des Etats de réaliser des progrès dans ce domaine clef ; c'est un jalon important sur la voie de l'objectif sur lequel se concentre l'attention de l'humanité, à savoir une paix durable.

111. Et si l'humanité, comme on l'a dit à juste titre, se trouve maintenant à un croisement fatidique, alors, comme à toute croisée de chemins, il faut choisir une voie. L'enjeu est si énorme qu'il paraît impossible de ne rien entreprendre. Cependant, contrairement au passé, quand chaque voie menait inévitablement aux dures épreuves de la guerre, l'humanité a aujourd'hui un

chemin plus viable, à savoir s'orienter vers la détente, vers le renforcement de la paix et vers la création d'un équilibre de la confiance au lieu d'un équilibre de la terreur.

112. Ces derniers temps, le monde non seulement s'est engagé dans cette voie, mais il peut déjà se retourner pour mesurer le chemin parcouru et qui est jalonné par des accords internationaux, des décisions des Nations Unies et, surtout, l'Acte final historique de la Conférence d'Helsinki sur la sécurité et la coopération en Europe. Plus important encore, c'est précisément par cette voie que le monde a pu se défaire de l'oppressante tension de la guerre froide et a pu, rapidement et relativement facilement, s'habituer à la coexistence pacifique. En fin de compte, cette session même n'aurait pu avoir lieu si la détente n'était pas, en fait, la tendance principale de l'évolution sur la scène internationale.

113. Il ne fait aucun doute que ce qui n'était tout récemment encore qu'un souhait irréalisable peut progressivement devenir réalité. En Europe, région entrée dans l'histoire comme le théâtre d'éternels conflits et de tension et comme l'épicentre des deux plus grandes guerres mondiales, les gens se félicitent aujourd'hui de cette base de sécurité et de coopération qui a été jetée.

114. Ils ne veulent plus vivre sur un baril de poudre. De même que l'aiguille aimantée d'une boussole se tourne constamment vers le pôle nord, les personnes, elles aussi, aspirent instinctivement à la paix.

115. Ces dernières années, l'on a déjà fait quelque chose pour cette cause humanitaire. De nombreux pourparlers ont lieu sur un certain nombre de questions. Certaines voies de la course frénétique aux armements ont été fermées; pas toutes, cependant, et surtout pas toutes les voies les plus dangereuses.

116. Il va de soi que dans une telle situation la détente politique ne suffit déjà plus. Il est indispensable de prendre des mesures concrètes dans le domaine du désarmement. On ne peut plus tolérer que le développement dans le domaine du désarmement suive encore une autre voie. Le bon sens lui-même nous souffle qu'il serait illogique de parler de détente, d'une part, et de poursuivre, de l'autre, la mise au point et la production de nouveaux types d'armements, de systèmes d'armements, d'augmenter les dépenses militaires et d'allumer de nouveaux foyers de guerre.

117. Qui plus est, comme on le sait fort bien, l'armement a des conséquences sociales et économiques extrêmement nuisibles, sape la volonté naturelle des peuples d'arriver à un niveau plus élevé de développement, constitue l'un des obstacles les plus importants sur la voie de l'édification d'un nouvel ordre économique équitable et détourne d'énormes ressources matérielles et humaines des domaines où elles sont précisément les plus nécessaires. Combien le niveau de vie des peuples serait relevé et combien de problèmes brûlants qui oppressent l'humanité pourraient être réglés grâce aux ressources ainsi économisées! Si, par exemple, pendant la durée de la présente session, l'on cessait la course aux armements, l'on pourrait

économiser 30 à 35 milliards de dollars, montant près de huit fois supérieur aux ressources allouées à la deuxième Décennie du développement sur les fonds du Programme des Nations Unies pour le développement pour la mise en œuvre de projets dans les domaines de l'industrie, de l'agriculture et de l'infrastructure des pays en développement.

118. Pour toutes ces raisons, l'humanité nourrit de grands espoirs à l'occasion de cette session extraordinaire de l'Assemblée. Elle n'est pas du tout attirée par le concept de la destruction garantie que proposent les militaristes et selon lequel on peut, avec les arsenaux actuels d'armes nucléaires, supprimer 15 fois toute l'humanité, ce qui, en soi, constituerait, selon eux, la meilleure garantie pour ne pas avoir de guerre.

119. C'est sans la moindre équivoque que nous opposons à la guerre la possibilité de paix et que nous opposons la coopération et la concurrence pacifique à la course aux armements. C'est pourquoi nous sommes prêts à participer activement aux travaux constructifs de la présente session.

120. Mais faire un pas en avant, cela signifie examiner, avec un sens suprême des responsabilités, d'une façon rationnelle et pragmatique, sur la base de déductions justes et en faisant preuve de réalisme, comment unir nos idées et sur quels problèmes concentrer nos efforts. Et cela ne suffit pas: il convient également de convenir de mesures concrètes et, sur cette base, énoncer un programme réel de progrès ultérieurs et, ainsi, progresser de façon tangible dans le domaine du désarmement.

121. Pour ma part, je peux déclarer, au nom de mon gouvernement, en toute responsabilité, que la Tchécoslovaquie, avec ses alliés, ainsi que nous l'avons déclaré dans la Déclaration des Etats parties au Traité de Varsovie adoptée à la réunion du Comité politique consultatif tenue à Bucarest en novembre 1976, est prête, conformément aux aspirations intrinsèques et aux intérêts légitimes de son peuple, à participer activement à la lutte pour la sauvegarde de la paix, pour une prolongation de la détente internationale. Ainsi que l'a déclaré récemment le président Gustav Husák: "La République socialiste de Tchécoslovaquie se prononce résolument contre la poursuite de la course aux armements, contre la fabrication et la prolifération de nouveaux types d'armes de destruction massive."

122. L'histoire est riche d'exemples où la paix a été invoquée et proclamée; mais elle abonde aussi de preuves que, trop souvent, il ne s'est agi que de mots vides de sens jetés aux quatre vents. Nous ne trouvons pas, dans l'histoire, de tentatives authentiques pour créer la paix, pour créer les conditions indispensables à cette paix, en d'autres termes pour organiser la paix, si je puis ainsi m'exprimer. Même en dépit du fait que les plus éminents représentants de l'humanité, guidés par des idéaux nobles et humains, se sont toujours prononcés contre les guerres, les tentatives faites pour préserver la paix étaient vouées à l'échec parce que, au cours de toutes les époques historiques précédentes, les condi-

tions objectives nécessaires pour mettre fin aux guerres et pour établir une paix durable n'existaient pas.

123. Cela est devenu possible uniquement grâce à la grande révolution d'octobre, cet événement révolutionnaire de l'histoire de l'humanité qui a influencé inexorablement son développement et qui a sapé de façon substantielle les racines économiques et sociales des guerres, modifiant ainsi les relations de force entre la paix et la guerre, de sorte que les forces de paix et de progrès ont triomphé des initiatives stratégiques. Lénine, dans son analyse clairvoyante et irréfutable, a prouvé clairement que l'impérialisme et la guerre sont des vases communicants, sont deux termes inséparables représentant la somme des causes et effets des guerres. Cependant, dans le monde actuel, étant donné les nouvelles relations de force qui existent, certains facteurs limitent les possibilités de l'expansion militariste et énoncent les principes de la coexistence pacifique — ce qu'on pourrait appeler, en d'autres termes, un moderne Rubicon qui ne peut et ne doit pas être franchi sans encourir le danger mortel de l'auto-destruction.

124. Les efforts faits pour perpétuer la course aux armements grâce à de nouveaux projets insensés tels que la bombe nucléaire à radiations réduites et à effets destructifs amplifiés ou, vice versa, la production de l'arme à neutrons qui est, à l'heure actuelle, le plus dangereux projet de ce genre, sont d'autant plus absurdes et — soyons francs — d'autant plus inutiles. Il n'est pas étonnant que la nature stupidement inhumaine de ces armes ait soulevé une vague d'indignation dans toute l'humanité éprise de paix.

125. En outre, la bombe à neutrons atteste l'existence d'un dessein délibéré et malveillant, de la part de certains cercles politiques et militaires, de créer des types et des systèmes d'armes effaçant toute distinction entre la guerre nucléaire et la guerre classique et abaissant dangereusement le seuil d'un obstacle à une catastrophe thermonucléaire générale. Se soumettre, en la matière, à la pression des militaristes reviendrait à remettre en question pour longtemps et à ruiner les espérances authentiques d'une paix et d'un développement durables. Les gouvernements respectifs doivent être conscients de ce fait.

126. Les décennies d'après guerre ont montré de façon suffisamment convaincante que les pays socialistes et les autres pays épris de paix ne pouvaient et ne pourront jamais être placés devant une position de force. Ceux qui ont tenté d'agir ainsi n'ont ajouté aucun gain à leur actif; tout ce qu'ils ont pu enregistrer, ce sont des pertes. Et quels avantages l'humanité pouvait-elle tirer de cette situation? Rien d'autre que l'aggravation des tensions, la guerre froide et le risque de se retrouver au bord d'une catastrophe nucléaire.

127. Nous pensons donc que la question de l'interdiction totale de la fabrication, de la dissémination et de l'utilisation des armes à neutrons doit être traitée très précisément dans le programme d'action sur le désarmement que la session de l'Assemblée doit adopter. A notre avis, la meilleure façon de résoudre cette question

brûlante est de conclure des accords à propos desquels des propositions concrètes ont été faites cette année, par les pays socialistes, au Comité du désarmement de Genève<sup>3</sup>.

128. Tous ces faits réels que j'ai mentionnés doivent renforcer notre détermination d'aboutir à des résultats positifs et tangibles, au cours de cette session extraordinaire, réunie sous les yeux des peuples de nos pays et du monde entier afin de surmonter les sentiments d'inutilité et de fatalisme, ce qui est notre plus haut devoir politique et moral. En un mot, il faut que cette session extraordinaire soit un succès.

129. Notre position à l'égard de l'arrêt de la course aux armements et du désarmement est concrétisée dans les documents sur les dispositions fondamentales de la Déclaration sur le désarmement et du programme d'action [A/S-10/1, vol. V, documents A/AC.187/81 et 82]. De concert avec les autres pays socialistes, nous avons présenté ces projets, à titre de documents de travail, pour examen au cours de cette session; ce faisant, nous étions inspirés par le désir d'adopter un document dont toutes les parties refléteraient un jugement sobre et une évaluation correcte du monde actuel, serait objectif et bien équilibré, garantirait des relations équitables et responsables entre tous les pays et; ce qui est également important, serait généralement acceptable. Nous appuyons également les propositions à cet égard faites à la dernière séance par le Ministre des affaires étrangères de l'Union soviétique, M. Gromyko. Ces propositions reflètent fidèlement notre opinion en la matière.

130. Ainsi, si cette session doit permettre de faire des progrès véritables vers l'objectif suprême de l'Organisation — "préserver les générations futures du fléau de la guerre" —, son document final doit, en réalité, être un programme d'action afin de conduire au succès de nouvelles négociations sur le désarmement. Nous n'avons pas besoin de rhétorique, nous n'avons pas besoin de proclamations d'intentions, même les plus nobles; nous n'avons pas besoin de votes ou d'efforts à tout prix, pour précipiter le processus au-delà de ce qui est réellement possible. Ce dont nous avons besoin, c'est d'actes concrets et de mesures pratiques.

131. Un élément clef de cette série de problèmes est, bien entendu, la question relative aux armes nucléaires, c'est-à-dire l'arrêt des armements nucléaires, un désarmement nucléaire complet et la prévention de la menace d'une guerre nucléaire. Après tout, ce sont les armes nucléaires qui représentent la force la plus destructive dans les arsenaux nucléaires actuels, force qui pourrait aisément transformer notre monde en une terre brûlée. Cette tâche revêt un caractère d'autant plus pressant qu'au cours des 10 dernières années les stocks de ces armes ont plus que triplé. C'est pourquoi nous sommes convaincus qu'il est urgent de réclamer que toutes les puissances nucléaires s'engagent à cesser toute production de tout type d'armes nucléaires et à passer graduellement à une réduction des stocks existants jusqu'à leur élimination complète.

<sup>3</sup>Ibid., trente-troisième session, Supplément n° 27, vol. II, document CCD/559.

132. A l'heure actuelle, les conditions sont déjà mûres, sans aucun doute, pour conclure un accord sur l'interdiction générale et complète des essais d'armes nucléaires. Grâce aux travaux intensifs de la Conférence du Comité du désarmement à Genève, on a pratiquement réglé l'aspect technique du contrôle qui a constitué, pendant longtemps, un obstacle considérable sur la voie du progrès. Nous estimons qu'il est absolument indispensable, si l'on veut que cet accord devienne effectif, que tous les Etats nucléaires en fassent partie.

133. D'ailleurs, puisqu'on parle de la question du contrôle, l'expérience montre que les mesures de contrôle effectives, une fois acceptées, ne posent jamais de difficulté dans la pratique et répondent à ce que l'on attendait d'elles. Car, en la matière, les problèmes sont toujours réglés par la volonté politique et par un sens des responsabilités et non par la création de nouvelles organisations et de nouvelles agences.

134. Une autre exigence doit consister en l'arrêt de la prolifération continue des armes nucléaires, dans le renforcement et dans la réalisation de l'universalité véritable du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires et, sur cette lancée, dans le développement des activités de l'Agence internationale pour l'énergie atomique. L'on ne saurait tolérer que la coopération pacifique des Etats, dans le domaine de l'énergie nucléaire, ouvre la porte aux armements nucléaires. Le danger est aggravé par l'existence d'une douzaine de pays qui pourraient sans grande difficulté élaborer leurs propres armes nucléaires. Et c'est aussi pour cette raison que le Gouvernement de la République socialiste tchécoslovaque appuie l'idée de la création de zones dénucléarisées et de zones de paix dans diverses régions du monde.

135. Une question de grande actualité, à notre avis, est également celle de l'interdiction totale de la mise au point et de la production de tout nouveau type d'arme et système de destruction massive. Il est évident que la mise au point d'armes nouvelles aussi développées n'est plus du domaine de l'utopie et devient très réelle; tout ce que l'humanité a connu au cours des guerres passées n'est qu'un pâle et lointain reflet des conséquences destructives catastrophiques que pourrait amener l'utilisation de ces nouvelles armes.

136. Notre session offre l'occasion exceptionnelle de créer un climat favorable et constructif pour mener à leur terme des négociations aussi importantes à l'heure actuelle que celles relatives à la limitation des armes stratégiques offensives, entre l'Union soviétique et les Etats-Unis, celles des trois puissances sur l'interdiction des essais d'armes nucléaires, les négociations sur l'interdiction des armes chimiques et radiologiques.

137. Le Gouvernement de la République socialiste tchécoslovaque est profondément convaincu que la voie la plus réaliste et la plus juste de contribuer de façon efficace à l'élimination définitive de la menace de guerre consiste dans l'approbation des nouvelles initiatives de l'Union soviétique, faites par M. Brejnev, qui visent à limiter, tant qualitativement que quantitativement, les armes nucléaires et conventionnelles des grands Etats,

ce qui, sans aucun doute, répond aux aspirations de la majorité des pays représentés dans cette salle.

138. La session apporterait une contribution considérable à la cause de la paix si elle lançait un appel simultané à tous les Etats pour qu'ils prennent des mesures décisives, à l'échelle internationale, afin de prévenir la menace toujours actuelle d'une guerre nucléaire et, en particulier, de conclure un traité mondial sur la non-utilisation de la force dans les relations internationales. Il est naturel, après tout, que les mesures en matière de désarmement nucléaire aillent de pair avec un renforcement des garanties juridiques, politiques et internationales de la sécurité.

139. La situation politique et économique dans le monde exige d'urgence que, sur la question de la limitation des dépenses d'armement et de la réduction substantielle des budgets militaires, on s'attache à mener des négociations concrètes et pratiques.

140. Dans le contexte général des efforts en vue du désarmement, une place essentielle et indispensable est occupée par les mesures régionales pour limiter les forces armées et les armements, y compris les types conventionnels d'armes.

141. Nous ne saurions nous satisfaire de voir les pourparlers sur la réduction des forces armées et des armements en Europe centrale, auxquels participe également mon pays, traîner depuis déjà cinq ans sans résultats tangibles. A notre avis, les pourparlers de Vienne, qui représentent en fait la première expérience historique en ce sens, devraient se libérer des interminables débats sur de simples détails techniques, se libérer également de toutes les variantes de modèles "asymétriques" qui sont en contradiction avec les principes essentiels acceptés et passer à l'essentiel, à savoir la préparation d'un accord concret. En ce qui nous concerne, nous sommes prêts à tout faire pour arriver à un accord mutuellement acceptable de ce genre.

142. A cet égard, la réunion tenue récemment à Belgrade et qui réunissait les Etats participant à la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe, au cours de laquelle on a avancé de nombreuses et nobles propositions visant à la détente dans le domaine militaire, revêt une importance considérable; parmi ces propositions, le programme d'action qui vise à la détente militaire en Europe et qui contient des mesures aussi importantes que celle, par exemple, de proposer que les Etats participant à la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe concluent un traité par lequel ils s'engageraient vis-à-vis les uns des autres à ne pas utiliser les premiers l'arme nucléaire, et un certain nombre d'autres encore. De cette tribune, je lance un appel pour que ces propositions soient examinées pratiquement sur la base du consentement général de tous les Etats participant à la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe.

143. Je voudrais également parler du mécanisme des négociations du désarmement. De l'avis du Gouvernement tchécoslovaque, les Nations Unies, l'Assemblée générale et les autres organes, y compris le Comité du désarmement à Genève, sont des instances suffisam-

ment larges et représentatives pour pouvoir poursuivre des négociations multilatérales, bien que, dans de nombreux cas, nous souhaitons — et nous recherchons — un meilleur rendement de leurs efforts. Cependant, nous avons déjà exprimé quelques craintes sur le fait que les analyses savantes auxquelles on se livre pour savoir qui doit négocier, où et comment, pourraient bientôt reléguer la question essentielle — à savoir les négociations sur un accord spécifique et concret — à l'arrière-plan. Ce n'est pas un mécanisme qui nous manque. Ce n'est pas la structure ou la forme organisationnelle qui sont à l'origine des difficultés mais seulement l'absence de volonté politique de la part de certains Etats d'adopter l'idée du désarmement et de commencer à la réaliser dans la pratique.

144. C'est pourquoi la Tchécoslovaquie estime que la présente session pourra au mieux s'acquitter de sa tâche si elle devient le prologue à la convocation d'une conférence mondiale sur le désarmement. C'est précisément une telle conférence qui pourrait devenir cette instance appropriée, dûment représentative, jouissant d'autorité et ayant un mécanisme à sa disposition lui permettant de prendre des mesures concrètes, efficaces et d'une vaste portée.

145. Cependant, la convocation de cette conférence est constamment retardée par certains Etats, y compris deux membres permanents du Conseil de sécurité. C'est là un manque de clairvoyance car l'opinion publique mondiale désire la convocation de cette conférence et comprend parfaitement bien que tous les Etats doivent y participer, en premier lieu les Etats qui sont dotés d'armes nucléaires. Le Gouvernement tchécoslovaque est favorable à ce que la session actuelle fixe la date concrète de la convocation de la conférence et crée un organe chargé de sa préparation sur le plan pratique.

146. J'ai déjà souligné que la présente session doit accomplir une tâche exceptionnellement difficile et lourde de responsabilité : c'est-à-dire renforcer et approfondir les tendances positives actuelles du développement mondial et préparer des mesures conjointes pour les transférer au domaine militaire.

147. Je suis heureux de pouvoir confirmer la volonté du Gouvernement de la République socialiste tchécoslovaque de faire tout ce qui est en son pouvoir pour que nos délibérations aient lieu dans un esprit fécond, constructif et créateur et que les décisions que nous prendrons deviennent une base réelle marquant un tournant décisif dans le domaine du désarmement.

148. En cela, nous sommes motivés par l'optimisme fondamental de notre vision du monde. Nous sommes profondément convaincus que la politique de détente, de désarmement et de développement surmontera tous les obstacles élevés par ses adversaires, à condition, bien entendu, que toute l'énergie que nous mettons dans nos discours sur le désarmement se traduise en une action énergique. Dans cette entreprise, il ne saurait y avoir d'observateurs passifs.

149. M. RAMPHUL (Maurice) [*interprétation de l'anglais*] : Aujourd'hui, le désarmement n'est pas une option, ce n'est pas l'un des choix qui s'offrent à nous.

Le désarmement est une condition essentielle de la survie même de l'humanité. Dans un monde où le nombre des ogives que les missiles des deux seules grandes puissances nucléaires peuvent transporter se situe aux environs de 12 000, avec une puissance explosive combinée équivalant à 1,3 million de fois la bombe d'Hiroshima, on ne peut plus concevoir la sécurité hors du contexte d'un processus de désarmement réel.

150. Je dois dire avec regret que le monde n'a pas suffisamment et clairement conscience du grave danger que représente la course aux armements pour le présent et l'avenir de l'humanité. Le secret qui entoure ses principaux processus, l'illusion créée au sujet des négociations sur le désarmement, la vaste publicité dont ont fait l'objet certaines des aventures spatiales de l'homme ont donné à la course aux armements l'allure d'un spectacle de science-fiction, d'une sorte de compétition sportive gigantesque capable de fournir au public des sensations variées, sauf que ce public n'est pas seulement fait de spectateurs mais d'acteurs réels, sauf également que les décors ne sont pas faits de carton-pâte, qu'il n'y a pas de réveil après le cauchemar et qu'il y va de la survie même du public. Nous devons souligner ici combien sont dangereuses les illusions créées au sujet de la course aux armements et des négociations sur le désarmement et combien il est urgent de voir les choses en face et d'agir avant qu'il ne soit trop tard, afin de mettre un terme à cette voie qui est la plus dangereuse sur laquelle l'humanité se soit jamais engagée.

151. Telle est la signification des initiatives prises par les petites nations du monde, les pays en développement et les pays non alignés de convoquer cette session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement.

152. Le moment est historique. Nous devons comprendre ce moment afin de saisir les occasions qu'il nous offre et les exploiter. Telle est la tâche que nous avons maintenant devant nous. Ce que la situation actuelle a d'historique et de nouveau peut être résumé essentiellement en deux points : premièrement, la session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement est le symptôme — peut-être devrais-je dire la preuve — que la question du désarmement est devenue une préoccupation universelle. Le désarmement n'est plus l'exclusivité des deux alliances ou d'un petit nombre d'Etats; tous les pays sont aujourd'hui activement engagés dans la formulation de politiques et de priorités, leurs propres politiques et priorités. Le deuxième facteur qui fait de cette session un tournant majeur de l'histoire est que la communauté internationale commence maintenant à aborder le désarmement de la manière dont on doit toujours aborder ce genre de problèmes complexes, à savoir comme un plan global comportant des priorités claires et un ensemble de mesures immédiates et localisées aboutissant à un tout coordonné.

153. Le fait même de ma présence ici illustre la nouvelle situation du monde. Un petit pays tel que le mien s'intéresse de manière vitale au désarmement. Il s'intéresse à ce qui se passe dans le domaine du désarme-

ment et, de ce fait, il a décidé d'agir et, au cours des années, il a fait différentes propositions en vue de mettre en valeur la cause du désarmement.

154. La présente décennie aurait dû être, comme on l'avait proclamée, la Décennie du désarmement. En fait, suite à l'évolution mondiale des sept dernières années, elle semblerait mériter le nom de Décennie des armements. Non seulement aucune mesure de désarmement n'a été mise en œuvre pour intervenir de façon notable sur la tendance générale, non seulement aucune réduction des stocks actuels n'a été opérée, non seulement aucune bombe ni aucun missile nucléaire n'a été détruit, mais la course aux armements continue son accélération irrésistible et acquiert de nouvelles dimensions, créant ainsi les conditions d'une intensification accrue et d'une aggravation du danger de guerre. Le caractère technologique de la course aux armements s'est accentué, le stock des armements de destruction massive a augmenté très rapidement, l'importance militaire des océans et de l'espace a augmenté et un nombre croissant d'Etats prennent part à la compétition des armements.

155. En dépit des obligations contractées par les gouvernements dans le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires et des accords sur la limitation des armes stratégiques, la course aux armements s'est intensifiée. Elle est devenue un phénomène planétaire, ce qui se voit par le poids accru des pays en développement dans les dépenses militaires mondiales et par l'augmentation de l'aire et du nombre des pays qui acquièrent un armement de plus en plus perfectionné du dernier modèle.

156. Cela est vrai mais il y a aussi une propension à évaluer la tendance actuelle en ignorant son contexte et à laisser entendre que le danger principal vient des pays en développement. Permettez-moi de souligner ici que la plus grande accumulation d'armements dans les pays en développement peut être détectée dans un très petit nombre de zones de conflits ou de zones de tension où l'indépendance des nations est menacée. Même dans ces cas, toutefois, les pays en développement jouent un rôle tout à fait secondaire dans le tableau global puisque ce n'est que maintenant que leurs forces armées prennent forme.

157. Certes, cette prolifération horizontale a déjà donné aux guerres locales un caractère dévastateur plus grand et une plus grande portée et accru le risque de confrontation entre les grandes puissances militaires et c'est en conséquence un facteur qui accroît le danger d'une nouvelle guerre mondiale. Il nous faut toutefois souligner qu'à la base de cette situation se trouve principalement la responsabilité des pays les plus lourdement armés qui maintiennent la course aux armements et en déterminent le dynamisme.

158. Le rapport du Secrétaire général sur les conséquences économiques de la course aux armements<sup>4</sup>, dont l'Assemblée générale est saisie, indique clairement que le moteur principal de cette course aux armements

mondiale est constitué par la course aux armements qualitative entre les plus grandes puissances militaires, laquelle est due principalement à leur monopole virtuel dans le développement d'une technique militaire de pointe, à leur part importante dans la production et l'exportation mondiales des armes perfectionnées et au caractère global de leurs intérêts politiques et militaires. On peut affirmer que la prolifération horizontale des armements est, dans une grande mesure, l'expression directe de la concurrence entre les plus grandes puissances militaires et, dans bien des cas, le moyen de promouvoir certains intérêts politiques et économiques.

159. La course aux armements représente le principal obstacle aux efforts de développement. L'établissement d'un nouvel ordre international exige l'élimination des obstacles au développement et le recours à tous les moyens d'assurer une gestion rationnelle des ressources et des interdépendances, ce qui assurerait un accès égal aux fruits du progrès pour toutes les nations du monde, ainsi qu'un développement libre et indépendant. Ceci explique le vif intérêt que suscitent les problèmes de désarmement vus en rapport étroit avec d'autres problèmes mondiaux et avec les efforts concertés destinés à restructurer le monde. Il est vrai que, jusqu'à récemment, les pays en développement ont manifesté peu d'intérêt pour les différents aspects du désarmement, considérés comme des problèmes affectant tout particulièrement les pays développés. Au sentiment que nous allons mourir de faim avant de mourir des effets d'une guerre atomique succède la conviction que nous allons mourir de faim si nous n'éliminons pas les causes d'une nouvelle guerre mondiale. La course aux armements est tout à fait incompatible avec tout ce qui tend vers l'établissement d'un nouvel ordre économique et politique international. Ceci est vrai non seulement parce que le résultat possible et probable est une guerre dévastatrice; cela est également dû au fait que l'escalade des armements représente l'élément principal de la préservation du système actuel des relations internationales, dont elle exacerbe tous les aspects négatifs.

160. Comme l'indique clairement le rapport du Secrétaire général, ce sont particulièrement les pays en développement qui assument le fardeau des armements. Ceux-ci — et ils sont critiqués par la communauté internationale — font trop souvent des dépenses exorbitantes par rapport à leurs ressources modestes, ce qui aboutit au déficit de leur balance des paiements, à une augmentation de leur dette extérieure, à une diminution des effets positifs des importations sur la croissance et à une diminution importante de capital au moment où des taux de croissance plus élevés seraient nécessaires pour servir la dette.

161. Il faut souligner que nous ne considérons pas le désarmement comme un remède universel aux problèmes contemporains. Le désarmement ne peut pas résoudre l'opposition entre des idéologies rivales. Il ne va pas non plus résoudre les différends territoriaux ou les conflits entre les intérêts politiques et économiques des nations. Mais le désarmement permettra d'utiliser aux fins de négociations politiques les efforts qui sont actuellement faits pour résoudre les problèmes en

<sup>4</sup>Publication des Nations Unies, numéro de vente : F.78.IX.1.

suspens. Ceci permettra de laisser ouvertes les options de coopération entre les Etats qui ont des conceptions ou des intérêts sociaux différents. Le désarmement entraînerait par conséquent la "démilitarisation" des politiques nationales et des relations internationales, l'élimination des considérations stratégiques du processus de décision, méthode qui affecte généralement le développement international des Etats et la coopération internationale. Le désarmement et l'instauration d'un nouvel ordre économique sont toutefois complémentaires en ce sens qu'un progrès réel vers la réduction de l'écart économique entre les Etats, la réduction et l'abolition des inégalités dans les structures économiques mondiales et un mécanisme mis au point pour résoudre les problèmes mondiaux élimineraient bien des sources de tensions actuelles et des menaces à la paix et finiraient par faire disparaître les causes de la présente concurrence en matière d'armements. Le progrès dans le domaine du désarmement constitue ainsi l'un des facteurs principaux d'une sécurité nouvelle pour toutes les nations.

162. En ce qui concerne les documents définitifs qui doivent être adoptés à la fin de la session extraordinaire sur le désarmement, ma délégation est d'avis que la question du désarmement devrait être abordée d'une manière globale et que nous devons viser à un désarmement réel. Les travaux devraient reprendre en vue de l'élaboration d'un traité sur le désarmement général et complet.

163. Nous pensons que les éléments suivants doivent trouver leur place dans le document final. Le but des négociations est d'arriver à un accord sur un programme qui garantira que le désarmement est général et complet et que la guerre ne sera plus un instrument de solution des problèmes internationaux; et que ce désarmement est accompagné par l'établissement d'une procédure viable pour le règlement pacifique des différends et de dispositions effectives pour le maintien de la paix conformément aux principes de la Charte des Nations Unies. La plus haute priorité doit être accordée aux questions de désarmement liées aux armes nucléaires. Possibilité doit être donnée à tous les Etats d'exprimer leur point de vue sur le fond et les principes fondamentaux d'un tel programme et sur son étendue, les moyens pratiques de le mettre en œuvre et sur les autres aspects de ce programme. Ils doivent participer activement sur un pied d'égalité à toutes les phases des négociations sur l'élaboration de ce programme, afin que ce dernier soit le reflet de la volonté de tous les peuples et de leurs intérêts fondamentaux.

164. La participation de tous les Etats dotés d'armes nucléaires et de toutes les autres grandes puissances militaires aux efforts pour arrêter la course aux armes nucléaires et pour réduire et éliminer tous les armements est indispensable si nous voulons que les efforts déployés en vue du désarmement remportent un plein succès.

165. Le désarmement étant une question très préoccupante pour tous les Etats et pour tous les peuples, il est impératif que tous les gouvernements et tous les peuples soient informés de la situation actuelle dans le

domaine de la course aux armements et du désarmement. A cet effet, les Nations Unies ont un rôle central à jouer conformément à leurs obligations en vertu de la Charte de l'Organisation. Les problèmes de désarmement touchent à la sécurité et à la vie même des peuples du monde et ces peuples doivent savoir quelles mesures prendre dans ce sens afin de faire entendre leurs voix et de défendre leurs intérêts vitaux. Dans ce but, les peuples de tous les pays doivent être pleinement informés et des rapports périodiques doivent paraître sur l'état actuel des armements et les conséquences qui peuvent en résulter ainsi que sur les mesures qui doivent être prises pour arrêter la course aux armements.

166. L'ONU qui, en vertu de la Charte, est responsable du désarmement doit être tenue informée de tous les efforts à ce sujet, qu'ils soient faits sur le plan unilatéral, bilatéral ou multilatéral.

167. Aucune mesure de désarmement ou concernant une question liée au désarmement ne doit avoir un effet négatif sur l'avenir scientifique, technologique ou économique des nations. Toutes les nations ont accès de plein droit à tous les progrès réalisés par la science et la technologie, sans aucune restriction d'aucun ordre.

168. Les accords internationaux en matière de désarmement déjà conclus doivent devenir universels et toutes les parties doivent s'acquitter de toutes les obligations découlant de ces traités.

169. Le programme d'un désarmement général et complet doit garantir que les Etats auront à leur disposition seulement les armements non nucléaires, les forces, les installations et les établissements non nucléaires qui auront été reconnus nécessaires pour maintenir l'ordre interne et protéger la sécurité personnelle des citoyens; les Etats devront appuyer une force de maintien de la paix des Nations Unies et apporter à cette force des effectifs convenus.

170. Le programme de désarmement devra être appliqué suivant une séquence convenue par étapes jusqu'à son complet achèvement, chaque mesure et chaque étape étant accomplie dans certains délais spécifiés. Le passage à l'étape suivante dans le processus de désarmement doit avoir lieu à la suite d'un examen de l'application des mesures incluses dans l'étape précédente et après décision que toutes ces mesures ont été appliquées et vérifiées et, si nécessaire, que toutes les dispositions de vérification supplémentaire requises pour les mesures à prendre dans l'étape suivante ont été prises et sont prêtes à être mises en œuvre.

171. Toutes les mesures de désarmement général et complet doivent être équilibrées afin qu'à aucune étape d'application du traité aucun Etat ou groupe d'Etats ne puisse obtenir un avantage militaire. Ainsi, la sécurité pourra être garantie également pour tous.

172. Toutes les mesures de désarmement doivent être appliquées, du début jusqu'à la fin, sous un contrôle international strict et efficace qui garantira fermement que toutes les parties font honneur à leurs engagements. Pendant et après l'application d'un désarmement général et complet, un contrôle extrêmement précis doit être exercé, le caractère et l'étendue de ce contrôle étant

fonction des besoins de vérification des mesures de désarmement mises à exécution à chaque étape. Pour mettre en œuvre le contrôle et l'inspection du désarmement, une organisation internationale de désarmement, dans laquelle toutes les parties à l'accord seraient représentées, doit être créée dans le cadre des Nations Unies. Cette organisation internationale de désarmement et ses inspecteurs doivent être assurés d'un accès sans restriction et sans veto à tous les lieux, si cela est nécessaire pour une vérification efficace.

173. Le progrès en matière de désarmement doit s'accompagner de mesures de renforcement des institutions pour le maintien de la paix et le règlement des différends internationaux par des moyens pacifiques. Pendant et après la période d'application du programme de désarmement général et complet, les mesures nécessaires doivent être prises, conformément aux principes de la Charte des Nations Unies, pour maintenir la paix et la sécurité internationales, y compris l'obligation des Etats de mettre à la disposition des Nations Unies la force en hommes qui aura été jugée nécessaire pour une force internationale de maintien de la paix équipée des types d'armements dont on aura convenu. Les dispositions prises pour l'utilisation de cette force doivent garantir que les Nations Unies pourront effectivement dissuader ou éliminer toute menace d'emploi et tout emploi d'armes en violation des objectifs et des principes de la Charte.

174. Les Etats participant aux négociations doivent essayer d'arriver à un accord le plus large possible à la date la plus rapprochée possible. Les efforts doivent continuer sans interruption jusqu'à ce que l'accord sur le programme total ait été réalisé et les efforts pour obtenir un accord rapide et une mise en œuvre de mesures de désarmement doivent être entrepris sans préjudice des progrès sur un accord relatif au programme total et de telle sorte que ces mesures facilitent ce programme et en fassent partie.

175. Je voudrais exprimer l'appui total donné par ma délégation aux propositions faites par le Secrétaire général à l'ouverture de la présente session. J'apprécie particulièrement la proposition d'établir un conseil consultatif et je voudrais faire un bref commentaire à ce sujet.

*M. Mojsov (Yougoslavie) reprend la présidence.*

176. Le problème réside dans la manière dont travaille l'Assemblée générale. C'est une instance où l'on vient faire des déclarations et trouver des compromis en opérant des coupures ici et là. C'est un rôle très important bien sûr, mais il n'est pas suffisant. Ce qu'il faut, c'est une institution qui serait chargée de traiter, d'assimiler, de transformer la matière première qui serait adoptée au cours d'une session afin d'en faire les apports de la session suivante. Si l'on ne peut avoir un tel traitement, l'élaboration d'une stratégie et d'une conception générale des problèmes et des voies à suivre pour leur solution devient extrêmement difficile. La tendance est que l'Assemblée générale réexamine exactement les mêmes questions, exactement de la même manière année après année. L'idée d'inscrire des points

à l'ordre du jour seulement tous les deux ans revient à se cacher le problème véritable au lieu de le résoudre. Il s'agit de collationner des propositions existantes sans répondre à des questions fondamentales.

177. Ce dont on a besoin, c'est créer une institution avec laquelle l'Assemblée générale peut entamer un dialogue de façon qu'un consensus des points de vue sur les problèmes rencontrés et la stratégie nécessaire pour les régler, rectifiée et ajustée au fur et à mesure, puisse être dégagé de ce dialogue. Du point de vue institutionnel, la situation du conseil consultatif découle de ce rôle de partenaire de l'Assemblée générale dans un dialogue. Il doit être assez semblable à l'Assemblée générale pour permettre un dialogue véritable et être assez différent pour que le dialogue soit dialectique au sens classique.

178. Ce que l'on propose, par conséquent, c'est un organe beaucoup plus restreint que l'Assemblée générale, qui mettrait davantage l'accent sur les connaissances d'experts mais qui serait toutefois politiquement représentatif, un organe suffisamment permanent qui serait organisé sur la base du statut d'expert, un organe qui serait enclin à poser les problèmes fondamentaux et qui se débarrasserait de la rhétorique pure et enfin, bien sûr, un organe ayant un statut purement consultatif.

179. Cela fait penser à une organisation qui serait semblable à la Commission de la planification du développement : quelque 28 experts désignés, peut-être pour cinq ans. La tâche d'un tel organe serait de rédiger un rapport annuel sur la situation en matière de désarmement, sur les priorités et les problèmes tels qu'il les voit, avant la session de l'Assemblée générale. L'Assemblée générale pourrait le prier d'examiner des questions données et le conseil consultatif pourrait, à son tour, soulever toute question qu'il jugerait pertinente.

180. Il faut souligner qu'un tel organe ne viendrait en rien remplacer le Secrétariat dans ses fonctions de recherche et de documentation. Il viendrait plutôt le compléter et ils travailleraient efficacement la main dans la main. L'essentiel est, bien sûr, que les rapports annuels n'engageraient pas les gouvernements mais auraient toutefois, de manière indirecte, une influence considérable sur les travaux de la Première Commission — commission chargée des questions politiques et de sécurité — la dirigeant dans un sens donné tout en la devançant un peu à tout moment. Si nous voulons que l'Assemblée générale joue le rôle dynamique et coordonnateur que l'on recherche en réunissant cette session extraordinaire sur le désarmement, il semble essentiel à mon avis de constituer une institution dans ce sens.

181. Cet organe serait celui qui veillerait à ce que les négociations sur le désarmement tiennent compte des intérêts des Etats en matière de sécurité, tiennent compte des progrès faits au sein d'autres organes des Nations Unies s'occupant de question de sécurité. Ce serait un organe qui veillerait également à ce que les négociations sur le désarmement répondent à l'évolution de la technique militaire.

182. M. ROMULO (Philippines) [*interprétation de l'anglais*] : Monsieur le Président, la délégation des Philippines éprouve un plaisir tout particulier à vous voir présider cette session extraordinaire de l'Assemblée générale, la troisième assemblée consécutive en l'espace d'un an. Vous avez accompli un exploit enviable, sans précédent dans l'histoire des Nations Unies. Que les Membres de notre Organisation vous aient choisi non seulement comme Président de l'Assemblée générale à la trente-deuxième session ordinaire, mais aussi pour les huitième, neuvième et dixième sessions extraordinaires, voilà un hommage tout à fait approprié et bien mérité rendu aux qualités d'homme d'Etat et de sagesse que vous n'avez cessé de manifester en tant que diplomate et en tant qu'homme public. Nos félicitations les plus chaleureuses vous sont acquises. Nous vous offrons tous nos vœux de succès dans la conduite des délibérations de cette session extraordinaire cruciale consacrée au désarmement.

183. Nous sommes réunis ici en session extraordinaire pour examiner, une fois de plus, la menace la plus immédiate et la plus grave qui pèse sur la survie de l'homme sur la terre : la course aux armements. Le vaisseau spatial Terre est en train de se remplir de dynamite nucléaire, et ce au nom de la sécurité. Pourtant, tôt ou tard sur l'orbite de la Terre ces explosifs ne pourront manquer de produire une déflagration, que ce soit par accident, par erreur de calcul ou par dessein et cela entraînera des résultats incalculables pour toute la vie humaine.

184. La réunion de cette session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement montre bien à quel point le monde entier est préoccupé par ce problème. C'est la preuve de la consternation que l'on éprouve en voyant que l'on n'a pas encore trouvé de solution à la folie à laquelle les Etats, petits et grands, se sont trouvés exposés. Cette session peut, sans doute, libérer de nouvelles forces créatrices dans la communauté mondiale. Elle pourra peut-être amener la découverte de nouvelles méthodes d'approche prometteuses pour arriver à limiter les armements et obtenir un désarmement, ce qui, jusqu'ici, nous a échappé. Elle pourra, elle y a d'ailleurs déjà contribué, mobiliser et informer l'opinion publique mondiale, force qui peut exiger de plus en plus des progrès plus rapides de la part des nations rassemblées ici.

185. Toutes les nations, petites et grandes, sont des compagnons de voyage sur le vaisseau spatial Terre. Cependant, le sort de notre communauté ne dépend que trop des actes ou de la passivité d'un nombre trop restreint : les Etats les plus importants du point de vue militaire, qui maintiennent notre avenir sur la lame de rasoir que constitue la parité nucléaire. Nous avons des raisons d'espérer qu'au cours des mois qui se sont écoulés entre l'époque où nous avons décidé de tenir cette session et ce jour des mesures auraient été prises qui, même si elles n'étaient pas d'une grande importance militaire en elles-mêmes, auraient permis à tous les peuples d'espérer qu'enfin le courant pourrait être renversé. De telles mesures auraient pu comprendre des décisions adoptées en commun ou elles auraient pu com-

prendre des exemples de modération nationale individuels et de bonne volonté. Un accord sur une interdiction complète des essais n'a pas été conclu. Un accord destiné à détruire et à interdire les armes chimiques les plus meurtrières — en particulier les gaz neurotoxiques — n'a pas été mis au point.

186. Aucun Etat n'a pu dans l'intervalle accentuer les progrès en identifiant et en adoptant des mesures appelant des mesures réciproques de la part d'autres Etats et la conclusion de nouveaux accords. Nous nous rappelons l'exemple de l'interdiction des armes bactériologiques et biologiques, un accord qui a suivi de près l'initiative d'une grande puissance de détruire les stocks et d'arrêter la fabrication de ces armes redoutables.

187. Nous nous félicitons de la décision de ne pas déployer les armes perfectionnées à forte radiation. Par ailleurs, nous déplorons l'absence d'engagement de s'abstenir de créer et de déployer de nouvelles générations de missiles balistiques dotés d'ogives nucléaires multiples plus lourds et plus précis et de missiles de croisière. Il semble clair et logique que le moins que nous puissions faire, en l'absence de toute réduction d'armes et de tout désarmement, serait de nous abstenir de faire ce qui n'a pas encore été fait.

188. Si la prolifération verticale se poursuit, il en est de même de la prolifération horizontale. Aucune initiative n'a été prise pour suspendre la vente et la livraison d'usines de retraitement nucléaires capables de produire des matériaux destinés à la fabrication d'armes. Rien n'a été fait non plus pour renoncer à de tels arrangements à l'avenir. Et l'accumulation dans le monde entier d'armes de type classique n'a pas moins résisté aux pressions. Chacun de nous connaît bien les sommes consacrées à la fabrication d'armes dans les pays qui éprouvent des besoins internes pressants; ces sommes ne cessent de s'accroître au fur et à mesure que la demande des derniers progrès de la technique des armes s'accroît. Ainsi, rien ne nous montre que, dans la préparation de cette session extraordinaire, la course aux armements n'a pas gardé son allure de toujours. Cette allure meurtrière a résisté à tous les efforts en vue de la ralentir ou de la réorienter.

189. Hélas, nous ne savons pas encore dans quelle mesure nos efforts pour éliminer les crochets dans les projets de documents de la session actuelle contribueront à la réalisation de progrès tangibles vers la réalisation d'un monde désarmé et à l'abri des dangers. Nous devons bien entendu nous mettre d'accord sur le caractère général de la course aux armements et sur une liste de mesures à adopter. Depuis les projets de traité sur le désarmement général et complet présentés par les Etats-Unis<sup>5</sup> et l'URSS<sup>6</sup>, l'on n'a plus traité le problème

<sup>5</sup>Voir *Documents officiels de la Commission du désarmement, Supplément de janvier 1961 à décembre 1962*, document DC/203, annexe 1, sect. F et document DC/205, annexe 1, sect. E et F, et *ibid.*, *Supplément de janvier à décembre 1963*, document DC/208, annexe 1, sect. H.

<sup>6</sup>Voir *Documents officiels de l'Assemblée générale, dix-septième session, Annexes*, point 90 de l'ordre du jour, document A/C.1/867 et *Documents officiels de la Commission du désarmement, Supplément de janvier à décembre 1964*, document DC/209, annexe 1, sect. A.

des armements de façon aussi complète que dans les projets de documents dont nous sommes saisis.

190. Permettez-moi de dire, cependant, que rien n'empêche l'une ou l'autre des grandes puissances d'annoncer, au cours de la présente session, des mesures précises qu'elle va adopter pour entamer un processus qui modifiera la situation actuelle. De telles mesures pourraient comprendre notamment l'annonce d'une réduction de la production de matières fissiles destinées à la fabrication d'armes, une réduction des stocks de ces matériaux, un moratoire sur la production et le développement de tout nouveau système d'armes ou de leurs essais, la destruction des stocks de gaz neurotoxiques et une interruption de tous les essais nucléaires, en attendant l'interdiction totale.

191. Ce ne sont là que des suggestions. On pourrait prendre beaucoup de mesures analogues sans affecter sensiblement l'exigence de parité essentielle entre les armements à haute capacité destructive. Ce qui est nécessaire ce sont des mesures qui rompent le cercle vicieux des actions et réactions qui entraînent une augmentation constante des armements. Il nous faut amorcer un nouveau processus. Notre problème consiste autant à restaurer un climat sain qu'à traiter des problèmes de production matérielle. Les augmentations de matériel militaire sont vues et interprétées comme une menace et entraînent la production de matériels rivaux. C'est là la principale caractéristique de la course aux armements. De même, des mesures de réduction seront considérées comme une réduction de la menace et, avec le temps, créeront une atmosphère propice à des négociations sur des réductions importantes d'armes.

192. Comme je l'ai suggéré en d'autres occasions, nous attendons des actes politiques sages qui créeront une nouvelle tendance, une tendance qui servira tout d'abord à réduire les augmentations d'armes décidées d'un côté et de l'autre et qui, si on persévère dans cette voie, engendrera un mouvement pendulaire d'un genre différent, une compétition dans l'adoption de mesures de réciprocité destinées à réduire les tensions et à stopper l'accumulation des armements. C'est grâce à un tel changement de climat que des négociations fructueuses pourront aboutir à des résultats utiles. La communauté internationale ne s'est pas jusqu'ici suffisamment préoccupée de créer les conditions et l'atmosphère propices au succès. Ces conditions sont de nature psychologique aussi bien que physique et concernent autant les menaces imaginées que les menaces véritables.

193. L'un des dangers qui nous guettent, en approuvant les documents avec ou sans crochets, est le fait que tout — si l'on peut dire — a été mis dans la casserole et que nous avons donc entre les mains une recette de ragoût qui, pour délicieux qu'il puisse être en lui-même, n'en consiste pas moins en un mélange d'ingrédients méconnaissables. Les risques sont évidents. Aucun élément ne pourra être traité avec assez d'insistance pour paraître s'imposer, pour constituer un mandat, pour galvaniser l'opinion et susciter un appui en faveur du changement et du progrès. En particulier, le texte dont nous sommes saisis ne fait qu'une référence loin-

taine au lien entre le désarmement et la paix et la sécurité internationales. Nous nous hasardons à affirmer, comme nous l'avons fait auparavant, que ce lien peut être plus déterminant que tout autre facteur pour la question des progrès dans la voie du désarmement ou du manque de progrès. Une distinction s'impose ici entre la limitation ou la réduction des armes et le désarmement général et complet. Les réductions d'armes peuvent être naturellement considérables, certes, sans pour autant porter atteinte à la sécurité d'un Etat, compte tenu des capacités de destruction formidables qui existent actuellement. Cependant, les réductions d'armes, en tant que telles, souffrent d'une imperfection grave : elles sont tributaires de la température des affaires internationales, c'est-à-dire du niveau imaginé des dangers, des soupçons ou des craintes qui peuvent rapidement changer ces réductions en augmentations.

194. Seul un désarmement général peut nous faire espérer une paix durable. En l'absence de mécanismes efficaces, éprouvés et véritables pour le maintien de la paix et de la sécurité internationales, un désarmement général et complet ne peut et ne pourra aboutir. La nature de la sécurité se modifie. La force des armes nous a donné le peu de sécurité que permet notre monde anarchique. Mais quelle leçon avons-nous tirée du fait que la force des armes assure de moins en moins la sécurité à mesure que les armes s'accumulent ? Il n'y a pas de parade contre les nouvelles armes de destruction massive, en particulier contre l'arme nucléaire, de sorte qu'il n'y a pas de sécurité véritable. Les nations ne peuvent pas remplir une de leurs principales fonctions : garantir la sécurité de leurs peuples.

195. Nous avons, avec les Nations Unies, une organisation mondiale à laquelle sa Charte confie la responsabilité du maintien de la paix et de la sécurité internationales, mais qui n'est pas encore à même de s'acquitter vraiment de cette fonction ou qui n'est pas, en tout cas, assez efficace pour que les nations puissent désarmer en toute sécurité. Comment pouvons-nous alors parler de désarmement sans dire dans quelle mesure les Nations Unies pourront remplir les fonctions que les Etats Membres ne pourront plus eux-mêmes assurer ? La principale condition du désarmement a donc totalement échappé à notre attention et à nos efforts créatifs.

196. Nous nous félicitons à cet égard de la décision prise à la trente-deuxième session par l'Assemblée générale de demander au Secrétaire général d'entreprendre une étude sur les liens entre le désarmement et la sécurité internationale. C'est là une première mesure nécessaire, mais ce n'est qu'une première mesure, dans ce qui doit inévitablement devenir l'une des tâches les plus essentielles de l'histoire de l'humanité, à savoir la recherche de moyens susceptibles de procurer la sécurité à la communauté mondiale tout entière en l'absence de moyens nationaux. Ne nous trompons pas ou ne leurrons pas le monde en lui faisant croire que le désarmement pourra être assuré sans qu'une solution soit trouvée à cette question historique.

197. Naturellement, un facteur important est la mesure dans laquelle les gouvernements sont disposés à

se livrer à cette recherche. La question du maintien et de l'établissement de la paix internationale dans le contexte du processus de désarmement n'a pas encore reçu beaucoup d'attention de la part des Etats Membres de l'Organisation. Dans bien des cas, nous ne croyons pas que le lien entre les deux problèmes soit apparu clairement. Si la session extraordinaire aboutissait à des résultats fructueux sur un seul point — établir clairement l'interdépendance entre le désarmement et l'apparition d'un nouveau système de sécurité à l'échelle du monde — ce serait là un succès sur un plan très important. Nous proposons que soit constitué d'urgence un groupe de travail chargé d'examiner le rapport intérimaire sur l'étude du Secrétaire général [A/S-10/7 et Corr. 1] et d'amorcer la recherche des rapports existant entre le désarmement et le maintien de la paix et de la sécurité internationales. Les nations devront choisir : elles ne peuvent avoir le désarmement sans la sécurité, ou la sécurité sans le désarmement.

198. Ces considérations permettent peut-être de trouver la raison pour laquelle on a consacré si peu d'attention au désarmement général tant dans les documents dont nous sommes saisis qu'au cours des travaux consacrés ces dernières années à la course aux armements. Quelles que soient les raisons, il semble important de réaffirmer fermement que notre but n'est rien moins que le désarmement général et complet et qu'en fait rien de moins ne pourra fournir la sécurité globale en un temps où garder un tout petit nombre d'armes nucléaires peut permettre d'effroyables ravages parmi nous. L'un des principaux buts de la session doit donc être de rétablir la prééminence de l'objectif d'un désarmement général et complet, même au moment où nous élaborons les mesures nécessaires à des progrès à court et à long terme.

199. En ce qui concerne les efforts à long terme en vue du désarmement général et complet, il n'est pas trop tôt pour commencer à étudier la nature d'une organisation internationale du désarmement. On se souviendra que les projets de traité sur un désarmement général et complet prévoyaient la création d'une organisation internationale du désarmement et que l'on s'est efforcé périodiquement de fixer l'attention de la communauté internationale sur la nécessité de créer une nouvelle institution des Nations Unies ayant des responsabilités dans ce domaine. C'est pourquoi nous nous intéressons particulièrement à la proposition des Pays-Bas tendant à ce que l'on cherche à connaître les vues des Etats Membres en ce qui concerne une organisation internationale du désarmement et sa création, par exemple, lors d'une deuxième session extraordinaire consacrée au désarmement [A/S-10/1, vol. VI, document A/AC.187/108].

200. Le nombre des accords de désarmement croît rapidement et, avec eux, la nécessité de vérifier leur application. Il devient de plus en plus nécessaire d'organiser des conférences d'évaluation et d'examen et d'adopter des mesures et de mettre au point des procédures de vérification efficaces pour assurer le respect des obligations contractées par les Etats aux termes de ces accords. Le Gouvernement des Philippines estime que ces responsabilités croissantes devraient être confiées à

une organisation internationale du désarmement, qui servirait aussi de centre de rassemblement des informations fournies par satellites aux fins de vérification. Les responsabilités de la nouvelle institution pourraient croître au fur et à mesure des progrès accomplis dans le domaine du désarmement; par ailleurs, l'expérience et les connaissances qu'accumulerait la nouvelle organisation internationale du désarmement permettraient de lui confier de nouvelles tâches. Le Gouvernement des Philippines appuiera donc énergiquement la proposition des Pays-Bas relative à la création d'une organisation internationale du désarmement.

201. Les régions du monde qui connaissent une misère noire sont peut-être plus sensibles que d'autres à l'énorme gaspillage de ressources que constituent la course aux armements de type classique et la course aux armes nucléaires. Bien des chiffres et nombre de comparaisons ont été publiés au cours des dernières années. Ainsi, par exemple, le coût d'un nouveau sous-marin à missiles nucléaires équivaut à celui de près d'un demi-million de maisons. Le monde se prive de progrès considérables en biens et services sociaux en investissant de façon prodigieuse ses trésors dans la course aux armements. La production gigantesque de matériel militaire est en train de créer une société de gaspillage, une société qui manufacture des biens qu'elle ne consomme pas. Dans de nombreux pays, ce genre de production atteint maintenant un pourcentage important du produit national brut. Vu dans la perspective de l'histoire, le détournement de si énormes quantités de matériaux pour la production d'armes ne peut être considéré que comme un abus inconcevable, compte tenu des besoins du monde. C'est pourquoi la suggestion visant la perception d'une taxe de "conscience", c'est-à-dire le prélèvement d'un faible pourcentage des dépenses affectées à la production d'armes dans les budgets des puissances militaires importantes et l'affectation des ressources ainsi libérées aux besoins du développement semble tout à fait appropriée. Elle serait doublement bénéfique : d'abord en fournissant des fonds qui seraient mis au service de la vie; ensuite en rappelant aux Etats intéressés que leurs dépenses les privent eux-mêmes, ainsi que le reste du monde, de ressources fort nécessaires pour la réalisation des objectifs sociaux.

202. Le problème de la réduction des budgets militaires est étroitement lié à la question du désarmement et du développement. L'une des méthodes offrant le plus de chances d'arriver à une réduction des armements consisterait à dégonfler progressivement les budgets militaires. Elle permet d'éviter les problèmes difficiles que pose la nécessité d'équilibrer des systèmes d'armes "asymétriques". Les états-majors choisissent leurs armes mais, paradoxalement, leur choix se restreint. La très importante proposition concernant l'élaboration d'un instrument satisfaisant pour la normalisation des rapports sur les dépenses militaires des Etats Membres contribuera, nous l'espérons ardemment, à permettre d'arriver à une réduction des armements par le biais des réductions budgétaires. Nous espérons donc que l'on procédera bientôt à l'essai

envisagé du modèle expérimental de présentation des rapports.

203. Les principales conditions sans lesquelles l'on ne saurait arrêter et encore moins renverser la course aux armements pourraient se résumer ainsi : intégrité, imagination, initiative. Inutile de spécifier, il est clair que des lacunes existent dans chacun de ces domaines. L'histoire nous condamnera sévèrement si nous ne réussissons pas à arrêter cette course des forces vives de nos sociétés sur la route du suicide.

204. La session extraordinaire ne peut résoudre la question du désarmement. Ce n'est d'ailleurs pas son rôle. Elle peut, cependant, devenir un tournant décisif vers le renversement et la cessation de la course aux armements. Elle pourrait être un tournant décisif amenant des changements dans la façon dont nous envisageons la question. Feu lord Bertrand Russell, du Royaume-Uni, a dit que l'humanité ne s'était jamais abstenue de se lancer dans une folie dont elle était capable. Nous avons pour tâche profonde, noble et urgente de prouver que lord Bertrand Russell avait tort.

205. M. BOUCETTA (Maroc) [*interprétation de l'arabe*] : Monsieur le Président, permettez-moi, au nom de la délégation du Royaume du Maroc et en mon nom personnel, de vous adresser mes vives félicitations pour votre élection à la présidence de la dixième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement.

206. Cette nouvelle marque de confiance n'est que l'expression de l'estime dont vous jouissez parmi nous et la consécration d'une compétence amplement démontrée. Nous sommes persuadés que l'Assemblée trouvera dans votre expérience les meilleures garanties pour mener la présente session vers les succès auxquels aspire la communauté internationale tout entière.

207. Le Maroc, en tant que pays non aligné, ne peut que se réjouir de votre élection à la présidence de l'Assemblée, élection qui est, en même temps, une reconnaissance et un hommage rendus à votre pays, la Yougoslavie, qui a abrité, à Belgrade, la première Conférence des chefs d'Etat ou de gouvernement des pays non alignés et n'a cessé de lutter en faveur des principes du désarmement pour consolider la cause de la paix et de la sécurité internationales.

208. Je ne manquerai pas d'exprimer également ma reconnaissance à l'ambassadeur d'Argentine, M. Ortiz de Rozas, qui a dirigé les travaux du Comité préparatoire avec clairvoyance et efficacité, ce qui nous a permis de disposer de documents importants qui rendront, nous en sommes persuadés, notre tâche plus aisée.

209. Je salue également le Secrétariat, en la personne de M. Waldheim, pour la part importante qu'il a prise à la préparation de la session et pour toutes les facilités apportées à la réussite de nos travaux.

210. La responsabilité en matière de désarmement incombe en premier lieu à notre Organisation, investie par la Charte du maintien de la paix et de la sécurité internationales. L'Assemblée générale a entrepris des efforts louables pour freiner la course aux armements et promouvoir la détente. A cet effet, elle a favorisé la créa-

tion d'organes de négociation qui ont beaucoup contribué à l'adoption de certaines mesures de désarmement. Malheureusement, l'objectif essentiel de désarmement général et complet a été entravé par l'absence de volonté politique des Etats et une méfiance réciproque entre les gouvernants.

211. L'absence de progrès dans ce domaine, caractérisée par une course effrénée aux armements les plus sophistiqués et les plus destructeurs, a amené les pays Membres de l'Organisation à décider, sous l'impulsion des pays non alignés, la convocation d'une session extraordinaire consacrée au désarmement. Cette initiative est d'autant plus heureuse qu'elle permet à l'Assemblée d'affirmer sa responsabilité directe en vue de renforcer le rôle qui lui est dévolu par la Charte, d'arrêter des principes de désarmement et de prévoir des organes appropriés de négociations.

212. Cette session extraordinaire revêt en effet un intérêt majeur. Elle permettra de faire participer la grande majorité des pays, grands et petits, à un débat dont ils étaient jusqu'alors exclus, mesurant par là même l'impact réel du désarmement sur leur sécurité et leur développement. Nous espérons également que cette session fera prendre conscience aux grandes puissances de la responsabilité particulière qu'elles ont dans le domaine du désarmement, en particulier celui du désarmement nucléaire, et pourra faire avancer positivement les négociations en cours.

213. L'accélération et l'aggravation sans précédent de la course aux armements, les graves dangers engendrés par d'immenses stocks d'armes, surtout d'armes nucléaires, la persistance des foyers de tension au Moyen-Orient et en Afrique font peser une lourde menace d'insécurité sur l'humanité tout entière.

214. C'est ainsi qu'au Moyen-Orient la course aux armements et le spectre de l'utilisation de l'arme nucléaire par Israël, qui n'a pas adhéré au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, mettent en cause la paix et la sécurité internationales dans cette région. A cet égard, nous réaffirmons qu'une paix juste et durable ne pourra s'instaurer dans cette région que par l'évacuation totale des forces israéliennes des territoires occupés et l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien, dont l'Organisation de libération de la Palestine est le représentant légitime, à l'autodétermination et à l'établissement d'un Etat palestinien dans sa patrie.

215. Une lourde menace pèse également sur notre continent africain du fait de la volonté de l'Afrique du Sud de se doter de l'arme nucléaire. Notre Organisation se doit d'assurer l'application effective de la Déclaration sur la dénucléarisation de l'Afrique [*résolution 1652 (XVII)*] et d'exercer les pressions nécessaires sur le régime raciste de Pretoria, conformément aux résolutions de l'Assemblée générale et à celles de l'Organisation de l'unité africaine.

216. Par ailleurs, notre continent africain est menacé de déstabilisation générale par la compétition que s'y livrent les grandes puissances et le recours à l'arme idéologique. L'intervention extérieure dans les conflits entre pays africains ainsi que l'agression de certains

pays africains contre leurs voisins entraînent fatalement une course aux armements des Etats qui cherchent à protéger leur sécurité. Cette course aux armements freine évidemment le développement économique et nuit à la paix mondiale.

217. Il faut, concernant l'Afrique, respecter les principes de la Charte et laisser l'Organisation de l'unité africaine régler par les moyens dont elle dispose les conflits interafricains, pour permettre aux Etats membres de vivre en sécurité dans le respect de leur intégrité territoriale. C'est dans cet esprit que Sa Majesté le roi Hassan II a répondu à l'appel du président Omar Bongo, président en exercice de l'Organisation, au sujet des événements qui ont ensanglanté récemment le Zaïre. La réponse de Sa Majesté le roi traduit ainsi le souci de circonscrire les problèmes de notre continent dans un cadre purement africain, et vise à renforcer l'unité et la solidarité des Etats membres et à défendre leur intégrité territoriale et leur souveraineté.

218. Un autre foyer de tension est créé par la persistance des régimes coloniaux et racistes en Afrique australe. Le Royaume du Maroc, qui n'a cessé d'accorder toutes sortes d'aide et de soutien matériel et moral aux mouvements de libération du Zimbabwe, de la Namibie et de l'Azanie, est profondément convaincu que ces mouvements ont le droit absolu d'avoir recours à tous les moyens appropriés — y compris la lutte armée — pour la réalisation de leurs aspirations nationales à l'indépendance et à la liberté. La décolonisation totale de l'Afrique australe est la condition première à l'arrêt de l'accumulation des armements dans cette région.

219. Le Royaume du Maroc, qui a participé aux travaux de la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe, est intéressé au problème de la sécurité en Méditerranée occidentale à un double titre : d'abord en tant que pays méditerranéen, soucieux de voir cette mer devenir un lac de paix, ensuite parce qu'il assume des responsabilités particulières en tant que gardien du détroit de Gibraltar, qui est une voie stratégique et économique de première importance. Nous espérons que cette voie demeurera une zone de passage inoffensif, préservant la paix et la sécurité des deux pays riverains.

220. Toute notre politique régionale s'est toujours inspirée de l'idée de l'unité maghrébine. Nous avons toujours œuvré dans le sens de la réalisation de cette unité, pour le plus grand bien de nos peuples, convaincus que nous sommes de leur destin commun. Par conséquent, nous avons de tout temps appelé de nos vœux un désarmement régional, et mon pays a été le premier à préconiser une réduction de la tension dans notre région.

221. Cela a été en particulier souligné, au mois de février 1967, par le message que Sa Majesté le roi Hassan II avait adressé au Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, U Thant, en vue de la limitation de la course aux armements au Maghreb. Sa majesté le roi Hassan II avait notamment déclaré :

“Par fidélité à ces principes et en raison des obligations nationales que nous assumons, nous nous som-

mes engagés dans une mobilisation totale de nos ressources pour assurer le développement et le progrès de notre pays et la prospérité de notre peuple.

“Vous savez que la réalisation de tels objectifs n'est guère aisée. Nous y consacrons toutes nos propres ressources humaines et matérielles et toute l'aide que nous recueillons des organismes internationaux et des pays amis. Nous avons même reconverti nos structures institutionnelles et administratives en fonction de cette option prioritaire sur le plan économique et social et vers la réalisation de laquelle nous faisons converger actuellement tous nos efforts.

“Pour toutes ces considérations et pour traduire cette conviction en réalité fondamentale, nous voudrions que le principe du désarmement soit également étendu à la région à laquelle notre pays appartient. A cette fin, nous proposons à Votre Excellence de constituer, sous l'égide des Nations Unies, une commission qui aurait une double mission :

“Premièrement, recommander à l'Algérie et au Maroc de renoncer à tout accroissement de leurs potentiels militaires respectifs afin de préserver l'Afrique du Nord des dangers de la course aux armements ;

“Deuxièmement, procéder sur place, par les voies et moyens appropriés, au contrôle de l'armement détenu par chacune des deux parties — l'Algérie et le Maroc —, en qualité et en quantité, et évaluer le niveau de leurs besoins respectifs pour le maintien de l'ordre dans chacun des deux pays.”

222. La tenue actuelle d'une session extraordinaire consacrée au désarmement est d'autant plus significative qu'elle coïncide avec la Décennie du désarmement et la deuxième Décennie des Nations Unies pour le développement. L'Assemblée générale a maintes fois mis l'accent sur les liens étroits qui existent entre le désarmement et le développement. Il suffit à cet égard de rappeler la résolution 2602 E (XXIV) de l'Assemblée générale proclamant les années 70 Décennie du Désarmement. Le paragraphe 6 de cette résolution recommande en effet d'affecter une grande partie des ressources qui seraient libérées par le désarmement au développement économique des pays du tiers monde, plus particulièrement dans le domaine du progrès technologique.

223. La prise de conscience de l'Assemblée générale à cet égard n'est en réalité que le reflet du souci de l'opinion publique mondiale face à l'escalade des dépenses militaires, notamment dans le domaine de l'armement nucléaire, escalade à laquelle correspond une insuffisance accrue des dépenses consacrées à la coopération internationale entre les pays développés et les pays en développement. Il suffit de rappeler que les dépenses consacrées aux armements atteignent annuellement et à l'heure actuelle 400 milliards de dollars, alors que l'aide publique aux pays en développement ne dépasse guère le montant de 20 milliards de dollars.

224. A côté de ce gaspillage que représentent ces dépenses militaires, il y a lieu de déplorer également le fait que d'autres ressources humaines, naturelles, scientifiques, techniques soient utilisées à des fins

d'armements, alors qu'elles auraient mieux servi pour combattre la pauvreté, la faim et la misère, pour résoudre les problèmes urgents dans les domaines économique et social qui entravent le développement dans plusieurs régions du monde et pour garantir la stabilité et la paix dans le monde.

225. A ce sujet, il est de mon devoir, en tant que membre des pays du tiers monde, d'attirer l'attention de l'Assemblée sur un fait nouveau qui risque de prendre des proportions considérables.

226. C'est que nous constatons que certains pays en développement sont malheureusement tentés de détourner certaines des possibilités dont ils disposent vers la création de l'industrie militaire et, suivant l'exemple des grandes puissances, commencent même à se livrer au commerce des armes. Cela, évidemment, ne peut manquer d'avoir de graves répercussions sur leur développement économique et social.

227. Le Maroc, quant à lui, appuyera toute initiative tendant à réduire la tension internationale dont une des conséquences principales est justement l'accumulation et le stockage des armes, ce qui permettra de créer les conditions nécessaires pour un dialogue positif en vue de l'établissement d'un nouvel ordre économique international répondant aux aspirations de justice et de bien-être de nos peuples.

228. Nous espérons que la session extraordinaire réaffirmera l'importance des liens qui existent entre le développement et le désarmement et que nos débats aboutiront à des résultats concrets permettant de mettre un terme à l'impasse actuelle.

229. En saluant les efforts qui ont été déployés pour un désarmement général et complet, ainsi que les étapes qui les ont marqués, nous ne pouvons qu'exprimer, sans pessimisme, notre conviction que ce qui a été réalisé jusqu'à l'heure actuelle apparaît insuffisant par rapport aux dangers que court l'humanité par suite de l'accroissement quantitatif et qualitatif de l'armement, et notamment l'armement nucléaire.

230. Des mesures partielles ont été certes prises dans le domaine nucléaire tels que le Traité de Moscou en 1963, le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, le Traité interdisant de placer des armes nucléaires et d'autres armes de destruction massive sur le fond des mers et des océans et dans leur sous-sol, ainsi que les résultats de la première série de pourparlers sur la limitation des armes stratégiques.

231. Le Royaume du Maroc, quant à lui, croit fermement à la nécessité de mettre fin à la dissémination nucléaire, tant horizontale que verticale et dans n'importe quelle région du monde.

232. Les pays non dotés d'armes nucléaires qui ont adhéré au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires sont en droit de réclamer le bénéfice de l'utilisation pacifique de l'énergie atomique, ainsi que des garanties efficaces de sécurité, notamment par un engagement des grandes puissances de ne pas utiliser ou menacer d'utiliser l'arme nucléaire contre eux.

233. A cette occasion, je voudrais rappeler que lorsque le Gouvernement du Royaume du Maroc a décidé d'en-

treprendre les études nécessaires en vue de la construction d'une centrale nucléaire pour couvrir les besoins grandissants du pays en énergie électrique, les immenses réserves en phosphates que recèle le sous-sol marocain devant lui permettre de produire l'uranium, Sa Majesté le roi Hassan II a proposé à l'Organisation des Nations Unies de désigner un comité de sages pour s'assurer que l'uranium ne soit pas enrichi à des fins militaires. A cet effet, Sa Majesté le roi Hassan II a proclamé la volonté du Maroc d'accepter un droit de visite annuelle ou bisannuelle. Cet engagement proclamé solennellement par la plus haute autorité du royaume s'ajoute aux obligations déjà souscrites par le Maroc en vertu de l'accord du 30 janvier 1973 avec l'Agence internationale de l'énergie atomique relatif à l'application de garanties dans le cadre du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires auquel il est partie.

234. En saisissant, le 25 novembre 1976, le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies de ce qui précède, le Gouvernement de sa Majesté le roi Hassan II a tenu à l'assurer qu'en voulant s'équiper d'une centrale nucléaire le Maroc ne vise qu'à se doter de tous les moyens susceptibles de réaliser et d'accélérer son développement économique au profit de l'ensemble de ses habitants.

235. Convaincu de la nécessité de créer une atmosphère de compréhension et de confiance entre les peuples et désireux de consacrer ses énergies et ses potentialités à l'effort de développement, le Maroc a adhéré à toutes les conventions internationales en matière de désarmement et participe activement à toutes les instances de négociations en ce domaine.

236. Je tiens par ailleurs à rendre hommage à l'initiative que les Etats de l'Amérique latine ont prise en concluant le Traité de Tlatelolco. Nous saluons, également, les efforts louables des Etats africains pour déclarer le continent africain zone exempte d'armes nucléaires ainsi que l'initiative prise par l'Iran et l'Egypte en vue de considérer le Moyen-Orient zone dénucléarisée.

237. L'extrême gravité de la situation du surarmement dans laquelle se trouve le monde où nous vivons nous impose d'assurer une tâche primordiale envers les générations présentes et futures, celle d'organiser, à l'échelle universelle, une campagne d'information dont l'objectif serait de mettre à la disposition du grand public les données et les faits concernant cette question et de sensibiliser ainsi l'opinion mondiale en faveur d'un effort accru pour réaliser le désarmement.

238. Malgré la complexité des problèmes de désarmement et les dilemmes auxquels se trouvent confrontés les Etats à cet égard, nous nous devons de vaincre nos réticences et surmonter nos susceptibilités en vue de favoriser la prise des décisions qui s'imposent. L'humanité tout entière a les yeux fixés sur l'Assemblée et s'attend que nous soyons à la hauteur de la tâche historique qui nous est confiée.

239. M. ADAMOU (Niger) : Voici plus de 30 ans déjà que les philosophes du désarmement s'étaient confiés, au nom de la sauvegarde de la paix et de la sécurité inter-

nationales, la mission difficile de freiner les tendances des Etats à la course à la production et aux achats d'engins de mort. Trente années donc d'excellentes professions de foi, de discours magistraux dans les grandes arènes diplomatiques.

240. Mais le tableau reste désespérément sombre. Les menaces se sont accentuées car, au fil des ans, l'on a vu se raffiner les conceptions morales et physiques de donner la mort. La panoplie des armes conventionnelles s'est enrichie comme jamais il n'a été possible de le penser; celle de l'armement atomique et thermo-nucléaire est arrivée à saturation au point que l'ensemble des pièces détenues peuvent déjà à elles seules détruire plusieurs fois notre pauvre planète, au point que, sans jouer sur les mots, on pousse le cynisme de la destruction jusqu'à distinguer, dans la production de l'armement, les engins propres ou malpropres comme si la rupture de la vie pouvait tenir compte de considérations d'esthétique, au-delà de la mort banale que l'on voudrait la plus massive possible.

241. Et depuis lors nous avons vu se dérouler devant nous les formes les plus raffinées de l'hypocrisie internationale. Ceux qui produisent affinent, multiplient, vendent, n'hésitent pas à jouer aux héros de la paix, à se réunir, tantôt seuls tantôt en cercles d'experts, pour se proposer quelques moments de répit dans le nouvel équilibre international, celui de la terreur, auquel sont soumises aujourd'hui, bon gré, mal gré, l'ensemble des populations de notre planète. Ils ont réussi à créer des conflits successifs, tantôt en Amérique latine, tantôt en Asie, tantôt en Afrique, pour se trouver des partenaires crédules, capables d'abandonner leur développement économique au profit de quelques guerres ruineuses tout juste bonnes à prouver la "crédibilité et la faisabilité" des armes mises dans leurs mains.

242. Plus de 30 années de tentatives stériles! Comment reprocher aux pays du tiers monde leurs préoccupations et leur désir de voir enfin se réunir, sous la bannière des Nations, cette conférence sur le désarmement. Une conférence de plus! Peut-être. Mais nous gardons confiance en notre institution et les propositions des pays non alignés que nous soutiendrons ne peuvent que tendre vers les conditions favorables à la solution du problème. Plus de 30 ans! Mais voyons les faits.

243. Le 24 janvier 1946, l'Assemblée générale invitait déjà la Commission de l'énergie atomique, qu'elle venait de créer, à présenter des propositions au Conseil de sécurité en vue d'assurer l'utilisation de l'énergie atomique à des fins purement pacifiques, d'éliminer des armements nationaux les armes atomiques et toutes autres armes permettant des destructions massives et de prendre des mesures efficaces de garantie.

244. L'engagement de l'humanité dans cette noble entreprise a été sanctionné surtout depuis une quinzaine d'années par la conclusion d'un certain nombre d'accords. C'est ainsi qu'ont vu le jour le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, la Convention sur l'interdiction d'utiliser des techniques de modification de l'environnement à des fins militaires ou toutes autres fins hostiles, la Convention sur l'interdiction de la mise

au point, de la fabrication et du stockage des armes bactériologiques (biologiques) ou à toxines et sur leur destruction et le Traité visant l'interdiction des armes nucléaires en Amérique latine pour ne citer que ceux-là. Ces traités, auxquels il faut ajouter les accords sur la limitation des armes stratégiques, conclus en 1972 par les Etats-Unis et l'URSS, ont été signés ou sont entrés en vigueur au cours de la présente décennie, que l'Assemblée générale avait solennellement proclamée Décennie du désarmement au cours de sa vingt-quatrième session.

245. S'il y a là, sans doute, un signe encourageant, il y a également lieu de reconnaître que les résultats obtenus n'ont pas été à la mesure de nos espoirs. En effet, nous ne pouvons nous laisser aller à un optimisme exagéré, à un moment où les voix les plus autorisées déplorent l'absence de progrès tangibles pour arrêter la course aux armements, particulièrement la course aux armements nucléaires.

246. Le Niger, pays en développement, ne peut s'empêcher d'être gagné par ce vent de pessimisme quand les faits de tous les jours montrent à quel point les pays industrialisés, dans leur précipitation vers les sommets de la terreur, font peu de cas des problèmes de développement. N'est-il pas scandaleux de voir ces pays reléguer au second plan leurs responsabilités dans la lutte contre le sous-développement et ses méfaits au profit d'un gaspillage effréné des ressources humaines et matérielles, pour satisfaire un goût de domination insatiable qui leur a pourtant valu, durant ce même siècle, deux aventures guerrières de dimensions mondiales en l'espace de 20 ans!

247. Il suffit pour s'en convaincre d'interroger l'Institut international de recherche sur la paix de Stockholm ou de s'en référer au rapport sur les conséquences économiques et sociales de la course aux armements que le Secrétaire général a soumis à l'Assemblée générale à sa trente-deuxième session. Ces documents nous révèlent, entre autres, que la course aux armements a coûté à l'humanité 6 000 milliards de dollars depuis la deuxième guerre mondiale, soit autant que le produit national brut du monde entier en 1975.

248. En revanche, il nous est apparu qu'il suffisait d'affecter 1 p. 100 des budgets militaires des pays industrialisés à l'assistance au développement de l'agriculture pour en porter le niveau au montant de 5 milliards de dollars fixé en 1974 par la Conférence mondiale de l'alimentation pour le reste de la présente décennie.

249. De telles révélations ont le mérite de rendre encore plus criante l'impuissance économique du tiers monde qui, face aux prouesses diaboliques des pays riches, mènent un combat inégal contre des maux qui aiguissent aujourd'hui l'incertitude économique, fomentent les troubles et augmentent la violence.

250. Ces maux, c'est le dénuement total de 700 millions d'êtres humains, la malnutrition de plus de 400 millions de personnes, la menace permanente de maladies endémiques pour plus d'un milliard d'habitants des pays en développement. A cela s'ajoutent l'analphabétisme, la famine, des calamités et des

catastrophes naturelles qui constituent autant d'entraves et de menaces à l'épanouissement des êtres.

251. Le tableau sombre qui est ainsi brossé, loin de faire étalage d'un pessimisme encombrant, souligne au demeurant le caractère hélas prioritaire des investissements d'armements dans les pays industrialisés et l'effet néfaste de ces dépenses sur la capacité d'intervention économique des pays riches dont le tiers monde attend, pourtant, aide et compréhension dans son combat libérateur et son édification économique.

252. Car, nous autres, en Afrique, nous croyons toujours à la coopération fondée sur le respect mutuel, source de paix et de concorde entre les nations.

*M. Asencio-Wunderlich (Guatemala), vice-président, prend la présidence.*

253. Cette volonté de coopération dans la paix et la sécurité trouve sa meilleure illustration dans les tentatives d'intégration politico-économique qui ont jalonné les 30 premières années de l'exercice par nos Etats de la souveraineté internationale et dont certaines ont été couronnées de succès puisqu'elles ont abouti à la mise en place d'organismes communs à caractère continental ou sous-régional. Nous voyons dans cette volonté de rapprochement dans le domaine de l'économie un facteur essentiel de paix et de sécurité collectives, une approche concrète, au niveau régional, des problèmes de détente et de désarmement.

254. A cet effet, 15 pays de la communauté des Etats de l'Afrique occidentale viennent de signer à Lagos un pacte historique de non-agression entre eux.

255. Ce n'est donc nullement de gaieté de cœur que les peuples africains constatent aujourd'hui que leurs partenaires des pays riches, obnubilés par les progrès de la science, ne se sont pas toujours prêtés aux exigences d'une solidarité véritable.

256. C'est cette hésitation et l'absence de détermination dans la recherche des solutions aux problèmes de l'Afrique qui sont à l'origine des obstacles qui se dressent contre la marche salutaire de la communauté internationale vers le nouvel ordre économique et la suppression inévitable des derniers bastions du colonialisme.

257. Forte de cet avis unanime, la délégation du Niger est convaincue que la réduction des investissements militaires et la reconversion des industries d'armements hâteront l'instauration d'un ordre économique juste et durable.

258. Elle est également consciente que la suppression du jour au lendemain des industries d'armement de par le monde introduirait inévitablement dans beaucoup de pays des distorsions socio-économiques difficiles à maîtriser. Ce n'est pas le souhait de ma délégation. Il faut éviter que cela serve d'alibi pour empêcher la volonté politique d'œuvrer vers la réduction des armements et la reconversion progressive des industries. La paix internationale et la sécurité collective y gagneraient incontestablement.

259. Le désarmement, c'est aussi, de l'avis de ma délégation, la lutte pour le triomphe des causes justes, la lutte pour l'élimination de toute source de conflits dans le monde.

260. Or cette vérité ne semble pas encore s'imposer à tout le monde. En Afrique australe et au Moyen-Orient, le terrorisme a été érigé en loi d'Etat, et les espoirs de populations innocentes sont quotidiennement noyés dans le sang.

261. Il est hautement regrettable qu'en ce dernier quart du XX<sup>e</sup> siècle, la communauté internationale se laisse distraire par les régimes minoritaires et rétrogrades de l'Afrique australe, dominée par une poignée de sanguinaires nostalgiques de l'ère nazie à laquelle l'Afrique avait pourtant payé un fort tribut aujourd'hui méconnu. Après avoir été saignées à blanc tout au long de l'histoire contemporaine, les populations africaines subissent une nouvelle épreuve de force, elles sont obligées de sacrifier leur fine fleur pour reconquérir, sur la terre même de leurs ancêtres, une liberté et une indépendance qui ne se discutent pas. Les valeureux fils de l'Afrique ont pris depuis longtemps les armes pour combattre les régimes tarés de Vorster et Smith en dépit de l'arsenal puissant dont ils sont dotés par leurs alliés.

262. Il est grand temps que ceux qui arment les ennemis de l'Afrique mettent fin à la discrimination et au sectarisme qui caractérisent leur attitude dans la défense des libertés démocratiques.

263. Qu'ils acceptent, au nom de l'idéal de paix qui nous a rassemblés dans cette salle, de renoncer à cette attitude de complicité contre les peuples africains.

264. En ces temps difficiles où la sagesse séculaire africaine est mise à rude épreuve par les luttes d'influence et les foyers de tensions allumés çà et là par les nostalgiques des temps à jamais révolus, nous nourrissons la profonde conviction que les Etats africains gagneraient à cultiver dans leurs relations les vertus du dialogue et de la tolérance.

265. Le 7 décembre 1977 déjà, dans une intervention devant la Première Commission<sup>7</sup>, le Niger lançait un appel dans ce sens en proclamant son refus de croire en la victoire des armes dans les conflits qui opposent deux Etats. Une telle victoire, disions-nous, créerait tout au plus — et l'histoire l'a démontré — un climat de frustration propre à engendrer la haine entre les peuples, préparant ainsi le terrain à l'autodestruction des vainqueurs et des vaincus. Ce disant, nous avions la ferme conviction qu'aucun pays en développement n'a aujourd'hui la force d'en dominer un autre, car la volonté d'indépendance est si ancrée dans l'esprit de nos peuples qu'ils préfèrent des alliances contre nature à la perte, même au profit d'un peuple frère, devenu momentanément ennemi, d'une parcelle de leur souveraineté ou de leur territoire.

266. Le réalisme, dans ces conditions, impose à nos Etats la sauvegarde et le respect des principes qui leur ont jusqu'ici assuré la victoire sur les forces du mal et les facteurs d'aliénation.

267. Il est, en effet, regrettable et même insensé que des pays africains se livrent aujourd'hui à une véritable

<sup>7</sup>Voir Documents officiels de l'Assemblée générale, trente-deuxième session, Première Commission, 55<sup>e</sup> séance.

course contre la montre en matière d'armement, détournant ainsi la majeure partie de leurs maigres ressources ou de leurs ressources tout court à l'accumulation d'un arsenal de guerre généralement hors de proportion avec leurs besoins légitimes de défense et de sécurité. Des ressources financières considérables, susceptibles de jouer un rôle moteur dans le développement économique de ces pays, sont ainsi insufflées dans le secteur improductif de l'armement.

268. Ce sentiment d'insécurité, qui traduit leur incapacité à se mettre au diapason des nobles aspirations de leur peuple, les pousse dans les bras de l'étranger duquel ils réclament armes et munitions pour faire face à un danger qui n'existe, en vérité, que dans leur imagination. Ce faisant, ils jouent inconsciemment le jeu des grandes puissances et alimentent les luttes d'influence des blocs antagonistes. C'est là, sans nul doute, une conception erronée de la sécurité qui prépare le terrain aux forces du mal et de la division. Il n'est que normal que le surarmement de quelques pays d'une zone inquiète ses voisins, notamment ceux d'entre eux qui n'ont d'autres ambitions que le relèvement, dans la paix et l'harmonie, du niveau de vie de leurs populations. Cette inquiétude engendre naturellement la méfiance qui débouchera un jour sur une hostilité ouverte entre pays condamnés à vivre ensemble parce qu'unis par l'histoire et la géographie.

269. Le Niger, pour sa part, s'élève contre un tel phénomène incompatible avec les exigences de la solidarité africaine et la marche de nos peuples vers le progrès et l'unité.

270. Mon pays garde une confiance inaltérable dans la capacité des Etats africains de taire leurs zizanies et d'honorer les engagements qu'ils ont pris devant Dieu, devant leurs peuples et devant l'histoire, à savoir la consolidation de leur indépendance et la recherche de leur unité. Ce sera leur façon de préparer l'avènement de cette ère de confiance, prélude au désarmement général et complet que cette auguste assemblée appelle de tous ses vœux.

271. C'est là, en tout cas, un souci constant du Gouvernement nigérien sous la conduite du lieutenant-colonel Seyni Kountché, président du Conseil militaire suprême, chef de l'Etat qui, parlant des problèmes africains, devait déclarer : "La première des choses à faire admettre par tous sur le continent, c'est que chacun des Etats membres de l'Organisation de l'unité africaine puisse respecter l'Etat voisin à l'intérieur de ses frontières, quels que soient le régime, la forme de société qu'il a choisis."

272. Sans heurts ni tapage, le Niger nouveau a donné, depuis lors, la preuve de son dévouement à la cause de la paix en apportant sa modeste contribution aux tentatives de règlement des problèmes brûlants de sa région. Ce faisant, il a simplement obéi à un élan naturel qui le porte vers le dialogue plutôt que la confrontation.

273. Nous ne saurions clore ce chapitre sur la sécurité sans mentionner le cas de l'entité sioniste qui, depuis sa création, pose au monde entier, et en particulier aux Nations Unies, un problème presque insoluble. Personne

ne demande à un pays de se découvrir et d'exposer la vie de ses citoyens à la fureur ou à la vengeance des autres. Au Moyen-Orient, le problème de sécurité est essentiel, mais, en aucun cas, il ne peut entraîner et justifier les agressions au nom de la prévention, les conquêtes territoriales au nom de la Bible, le refus de négocier au nom de la sécurité. Le nombre de résolutions adoptées par l'Assemblée générale et le Conseil de sécurité prouve amplement que des générations entières de diplomates ont tenté de trouver une solution juste et équitable. Si la tension continue malgré tout ce qui a été fait, c'est parce que la méfiance a été érigée en doctrine incompatible avec les objectifs et la notion de paix que l'Assemblée est tenue de rechercher pendant cette session. Nous émettons l'espoir que les recommandations et programmes de recherche de désarmement qui vont être adoptés atténueront l'esprit d'escalade et ramèneront le problème du Moyen-Orient à sa juste dimension.

274. La session extraordinaire sur le désarmement est une initiative louable à mettre au crédit des pays non alignés qui en eurent l'idée dès 1961. Cela ne saurait surprendre de la part d'un mouvement qui a apporté une contribution des plus positives à la détente Est-Ouest. Le non-alignement n'est-il pas né du refus du tiers monde de s'associer à la division du monde en deux blocs antagonistes? Le mouvement portait déjà à sa création le signe de la conciliation et de l'espoir. Il doit rester, cependant, fidèle à son image et constituer, aujourd'hui plus que jamais, un facteur de paix et de concorde entre les nations.

275. Le Niger est fier d'appartenir à ce courant de pensée dont les vertus et les principes sont une source d'inspiration constante pour ses dirigeants.

276. Cette session pour laquelle il a tant œuvré donne une fois de plus à ce mouvement l'occasion de réaffirmer sa foi en l'avenir. Nous osons espérer que cette assemblée l'y aidera en examinant d'une manière approfondie les nobles idées qu'il a présentées à cet effet sur la déclaration de principe, le programme d'action et le mécanisme des négociations. Ces idées traduisent la conviction des pays non alignés que le désarmement général et complet reste la clef d'une paix et d'une sécurité durables, leurs légitimes préoccupations en matière de développement, et la confiance qu'ils ont dans l'Organisation des Nations Unies pour résoudre tous les problèmes de paix et de sécurité internationales.

277. Il reste, cependant, que cette initiative de notre mouvement n'aurait pas abouti sans l'esprit d'ouverture et la disponibilité dont ont fait preuve l'ensemble des Membres de l'Organisation. Nous n'en voulons pour preuve que les diverses propositions soumises au Comité préparatoire et qui constituent, à nos yeux, une contribution positive au dialogue permanent entre nations dans un domaine aussi vital que celui du désarmement.

278. Nous tenons également à exprimer nos félicitations et nos vifs remerciements à tous ceux qui, d'une façon ou d'une autre, ont contribué efficacement à la tenue de cette session qui fera date dans l'histoire de l'Organisation.

279. Cette conjugaison d'efforts a abouti à un projet de document final [voir A/S-10/1] qui doit sanctionner nos débats. Il reflète déjà la complexité des questions du désarmement. Les points de désaccord sont encore nombreux mais l'optimisme prévaut toujours car les points qui ne font plus l'objet d'une contestation nous autorisent à croire que les divergences ne sont pas insurmontables.

280. En effet, nous notons avec satisfaction la réaffirmation du caractère incompatible de la course aux armements avec les principes de la Charte des Nations Unies, ce qui constitue, à nos yeux, le premier acte fondamental sur la voie du désarmement. En outre, il a été également admis qu'une paix et une sécurité durables ne peuvent ni reposer sur l'accumulation d'armes, ni être maintenues par des doctrines de supériorité stratégique ou l'équilibre précaire de la dissuasion. Par ailleurs, nous accueillons avec une joie légitime l'affirmation selon laquelle, dans un monde aux ressources limitées, il existe un lien étroit entre les dépenses consacrées aux armements et le développement économique et social.

281. A ce titre, l'idée tendant à créer un fonds international du désarmement pour le développement mérite d'être retenue et étudiée. Il faut toutefois souhaiter qu'elle ne soit pas déviée de son sens véritable par une interprétation restrictive consistant à faire dépendre le développement des prouesses des pays industrialisés en matière d'armement car les pays en développement, en liant le désarmement au développement, ne l'entendaient pas ainsi. Leur préoccupation première est la réduction des stocks d'armes existants et la reconversion des industries d'armements à des fins de développement. Toute autre solution ne sera qu'un palliatif, dans un domaine où la nécessité de décisions énergiques s'impose.

282. De telles considérations nous amènent à souhaiter que le fonds à créer soit alimenté par un renoncement volontaire, mais régulier et progressif, des Etats nucléaires et gros producteurs d'armes à un certain pourcentage de leurs budgets militaires, y compris les engagements du secteur privé. Cette formule permettrait de financer le développement aux dépens et non à la faveur des progrès en matière d'armement.

283. Par ailleurs, la plupart des propositions ont mis à jour un souci de démocratisation des négociations sur le désarmement. Cette session y répondra en renforçant le rôle d'orientation de la politique générale de désarmement dévolu à l'Assemblée générale. Car, si le désarmement effectif est l'apanage exclusif d'une minorité de pays, en revanche les effets des armes nucléaires et bactériologiques ne connaîtraient pas de frontière. Cette triste éventualité suffirait à elle seule pour ouvrir les forums de négociations sur le désarmement aux petits pays.

284. En ce qui concerne les conférences régionales du désarmement mentionnées par certaines propositions, nous y voyons un moyen de plus pour favoriser la confiance mutuelle entre Etats voisins. Elles ne sauraient cependant être l'arbre qui cache la forêt et servir de

couvert à l'absence de progrès sur la voie du désarmement général et complet.

285. Quant au problème de l'utilisation pacifique de l'énergie et de la technique nucléaire, étroitement lié au développement des armes du même genre, nous ne voudrions cautionner aucune action qui tendrait à en interdire l'accès à nos Etats.

286. Néanmoins, nous continuerons à voir un danger pour nos populations dans l'exploitation libre de l'énergie et de la technique nucléaire par les minorités blanches irresponsables de l'Afrique australe.

287. Nous tenons, avant de terminer, à souhaiter la bienvenue aux organisations non gouvernementales, dont la présence parmi nous témoigne du besoin d'information et de participation de l'opinion publique internationale dans ce domaine. Leur contribution à nos débats sera un premier pas vers la satisfaction de ce besoin légitime.

288. Nous voudrions ici rendre hommage aux délégations des villes japonaises d'Hiroshima et de Nagasaki qui, en tenant à être présentes à cette session, ont fait acte de courage et de foi en l'avenir.

289. La session extraordinaire consacrée au désarmement a déjà connu et connaîtra certainement un grand retentissement dans le monde. La participation d'éminents chefs d'Etat et de gouvernement de nombreux pays amis, en conférant à ses travaux une solennité et une importance toutes particulières, devrait permettre l'ouverture d'une ère nouvelle dans la concrétisation de nos espérances. Nous saluons en ces dirigeants les messagers de la paix.

290. Nous sommes persuadés que la session saura combler les espoirs placés en elle et qu'au-delà du défoulement verbal elle adoptera des décisions concrètes sur l'ensemble des points soumis à son examen, dont l'essentiel sera le renforcement du rôle des Nations Unies dans le domaine du désarmement par une démocratisation nécessaire des institutions de négociation et de contrôle et la création d'un fonds spécial du désarmement pour le développement.

291. Telle est la modeste contribution de la délégation du Niger. Même si c'est un rêve, nous voulons y croire car la course aux armements et ses incidences politiques, économiques et sociales nous révèlent amplement que le désarmement est une nécessité pour la survie de notre commune humanité.

292. Le PRÉSIDENT (*interprétation de l'espagnol*) : Conformément à la recommandation contenue dans le paragraphe 53 du rapport du Comité préparatoire de la session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement, document A/S-10/1, entérinée par l'Assemblée générale au cours de la première séance plénière, je donne la parole au Directeur général de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, M. M'Bow.

293. M. M'BOW (Directeur général de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture) : C'est pour le Directeur général de l'UNESCO un honneur que de prendre la parole à cette session

extraordinaire de l'Assemblée générale des Nations Unies consacrée au désarmement et, en saluant les chefs d'Etat et de gouvernement, les ministres et tous les éminents représentants des Etats Membres rassemblés ici pour participer à ses travaux, je voudrais dire combien je suis heureux de l'occasion qui m'est donnée d'exposer devant eux les vues de l'organisation que je dirige sur un des problèmes cruciaux de notre temps.

294. Que l'Assemblée générale ait décidé, sur proposition de son comité préparatoire, de m'inviter à m'adresser à elle en séance plénière me semble confirmer en effet l'importance du rôle que l'UNESCO n'a cessé de jouer au sein du système des Nations Unies dans l'édification de la paix. Ce rôle, l'UNESCO l'a toujours partagé du reste avec l'ensemble des institutions du système. Aussi me permettrai-je, au cours de cette brève intervention, de me faire l'écho de certaines préoccupations que mon collègue, le docteur Mahler, directeur général de l'Organisation mondiale de la santé, m'a demandé spécialement de porter à votre connaissance.

295. Si l'action de l'UNESCO revêt un caractère spécifique dans ce qui fait l'objet de cette session extraordinaire de l'Assemblée générale, c'est que son acte constitutif lui assigne, notamment, comme objectif, "d'atteindre graduellement, par la coopération des nations du monde dans les domaines de l'éducation, de la science et de la culture, les buts de paix internationale et de prospérité commune de l'humanité en vue desquels l'Organisation des Nations Unies a été constituée, et que sa Charte proclame". Mais, comme le précise encore son acte constitutif, "une paix fondée sur les seuls accords économiques et politiques des gouvernements ne saurait entraîner l'adhésion unanime, durable et sincère des peuples et que, par conséquent, cette paix doit être établie sur le fondement de la solidarité intellectuelle et morale de l'humanité".

296. Ainsi l'UNESCO s'est-elle efforcée, durant les 32 années de son existence, d'œuvrer, dans les domaines de sa compétence et selon les voies qui lui sont propres, par la recherche et par l'action, à la consolidation de la paix. Elle est convaincue que, sans la paix et la réduction des tensions, la solution des problèmes qui se posent à l'humanité serait gravement et sans doute irrémédiablement compromise. Mais elle a toujours estimé que tout règlement international qui serait obtenu au détriment de la liberté et de la dignité des peuples et du respect des individus ne saurait prétendre être un véritable règlement de paix, ni quant à l'esprit, ni quant à la durabilité. C'est pourquoi, la Conférence générale de l'UNESCO a lié le combat pour la paix à la condamnation de toutes les formes d'oppression, de discrimination ou d'exploitation entre peuples, non seulement parce qu'elle engendrent inévitablement la violence, mais aussi parce qu'elles sont elles-mêmes violence et une manifestation de l'esprit de guerre.

297. Se fondant sur les principes ainsi énoncés, l'UNESCO a toujours suivi fidèlement les orientations données par l'Assemblée générale des Nations Unies.

298. Pour donner suite à la résolution 1378 (XIV) du 20 novembre 1959, le Conseil exécutif de l'Organisation

a défini les bases de "la contribution de l'UNESCO à l'action des Nations Unies en faveur d'un désarmement général et complet", et la Conférence générale, à sa onzième session, en 1960, a considéré que "l'une des tâches principales de l'UNESCO était de créer une opinion publique favorable à la mise en œuvre des résolutions des Nations Unies condamnant la propagande belliciste et favorisant le désarmement général et complet". En 1962, à sa douzième session, la Conférence générale a manifesté son soutien aux conclusions du groupe d'experts nommés par le Secrétaire général en vue d'étudier les conséquences économiques et sociales du désarmement. Et, il y a 16 ans déjà, la Conférence générale demandait l'établissement de plans à long terme dans les domaines de l'éducation, de la recherche scientifique, des moyens de communication, de l'éradication de l'analphabétisme, tenant compte des responsabilités importantes que l'UNESCO devra assumer quand des ressources importantes provenant du désarmement deviendront disponibles pour des programmes internationaux de développement économique et social. A la même époque, le Directeur général était autorisé à informer le Secrétaire général des Nations Unies que l'UNESCO était prête à lui fournir toutes études relevant de sa compétence et dont le Secrétaire général pourrait avoir besoin pour son analyse des conséquences économiques et sociales du désarmement.

299. Il va sans dire que cette offre demeure valable et je voudrais la renouveler ici. Plus récemment, à sa dix-huitième session en 1974, la Conférence générale a tenu à préciser dans une résolution particulière, que "la paix ne saurait être uniquement l'absence de conflits armés, mais implique essentiellement un processus de progrès, de justice, de respect mutuel entre les peuples, visant à garantir la construction d'une société internationale dans laquelle chacun trouve sa véritable place et ait sa part des ressources intellectuelles et matérielles du monde, et qu'une paix fondée sur l'injustice et la violation des droits de l'homme ne peut durer et conduit inmanquablement à la violence".

300. Le plan à moyen terme de l'Organisation, adopté à la dix-neuvième session de la Conférence générale, à Nairobi, en 1976, est imprégné des mêmes idées; il est orienté de manière à permettre à l'UNESCO de contribuer de la manière la plus active à l'instauration d'un nouvel ordre économique international susceptible de corriger les inégalités entre les nations et entre les peuples afin de donner des fondements solides à la paix. Les participants à la table ronde sur l'avenir du tiers monde, tenue sous les auspices de l'UNESCO, à Mexico, en décembre 1977, sont arrivés à la conclusion que "toutes les vraies questions du nouvel ordre économique international étaient liées inextricablement à la question du désarmement général et complet".

301. Or, depuis 1945, à quel prix une troisième guerre mondiale a-t-elle pu être évitée? Combien de jours les armes se sont-elles réellement tuées dans le monde entier? Que l'axe des conflits, qui continuent néanmoins d'impliquer les puissances industrielles, grandes ou petites, se soit déplacé vers les pays pauvres ne change rien au fait que des hommes, des femmes, des enfants,

dont la vie est aussi précieuse que n'importe quelle autre vie, continuent à mourir de la guerre.

302. Mais les nations qui ont sacrifié, en ce seul XX<sup>e</sup> siècle, plus de cent millions de victimes à la guerre et qui continuent, comme happées par un engrenage vertigineux, de dévoyer une part énorme de leur génie, de leur énergie et de leurs ressources, en l'affectant prioritairement à la fabrication d'engins de mort toujours plus perfectionnés et redoutables, que ces nations puissent se retrouver ici pour chercher en commun, dans la concertation, les voies d'un "désarmement général et complet", voilà qui me semble résumer de la manière la plus saisissante et la sagesse et la folie de notre époque, qui permet tous les espoirs comme elle justifie, hélas ! les plus grandes inquiétudes. Au moment où les peuples de la terre, transcendant la peur de leurs différences, commencent d'accéder à l'intuition de la solidarité fondamentale de l'espèce humaine, c'est un tournant décisif de son histoire qu'aborde la communauté des nations. Pour les Etats membres de l'UNESCO, pour vous-mêmes, les représentants de ces Etats, pour nous tous, la question du désarmement s'impose en effet comme un défi collectif, inéluctable et total. Relever ce défi premier, ce serait non seulement délivrer l'humanité de la menace d'une hécatombe sans précédent, mais se donner le moyen de lutter victorieusement contre la misère, la maladie, l'ignorance et les autres fléaux qui accablent tant de peuples et que le système des Nations Unies ne peut actuellement contribuer à combattre efficacement, faute de ressources adéquates.

303. A cet égard, le montant des dépenses militaires de l'ensemble du monde a été souvent cité du haut même de cette tribune. Ce qui est moins connu c'est qu'il est supérieur d'un quart aux dépenses totales d'éducation dans l'ensemble du monde. Quant à la recherche-développement militaire, elle absorbe aujourd'hui les talents d'environ 500 000 chercheurs et ingénieurs. Ce fait est certes préoccupant en lui-même, mais ce qui est plus préoccupant encore, c'est la tendance qui ne cesse de s'accroître. En effet, si avant la deuxième guerre mondiale la recherche-développement militaire ne représentait que 1 p. 100 des dépenses militaires, aujourd'hui elle n'en absorbe pas moins de 10 à 15 p. 100. En d'autres termes, alors que des millions d'hommes, de femmes et d'enfants continuent de vivre dans le dénuement ou de mourir de maladies que l'on pourrait guérir aisément avec peu, 40 à 60 milliards de dollars sont dépensés pour affiner les techniques de la mort et de la destruction, ce qui représente 3 à 4 fois plus que ce qui est consacré à l'aide au développement et plus de 2 fois la totalité des dépenses en éducation des pays en développement.

304. Ces chiffres prennent encore plus de signification si l'on sait que l'éradication de la variole n'a coûté que 300 millions de dollars et que le paludisme — qui affecte aujourd'hui la moitié de l'humanité et dont meurent, sur le seul continent africain, 1 million d'enfants âgés de moins de 5 ans — aurait pu être réduit au niveau des maladies courantes avec une dépense annuelle estimée par l'Organisation mondiale de la santé à 2 milliards de dollars.

305. Car il suffirait, en vérité, de mettre au service du développement ne fût-ce qu'une partie des ressources matérielles et humaines consacrées à la préparation de la guerre pour transformer sensiblement la physionomie générale de la planète et diminuer l'écart grandissant entre pays riches et pauvres, et pour réduire les zones de pauvreté qui continuent de subsister dans maints pays industrialisés. Quantités d'actions indispensables en matière de nutrition, de santé, d'alphabétisation, de développement de l'éducation, de formation de personnel scientifique et technologique, d'implantation de centres de recherche, de développement culturel, de sauvegarde de l'environnement — pour ne citer que quelques-uns des domaines dans lesquels s'exerce l'activité des institutions spécialisées — sont freinées, ou même bloquées, par la seule insuffisance de moyens matériels. Cette pauvreté, à son tour, renforce les inégalités et donne naissance à de nouvelles tensions.

306. Ainsi, au développement des armes nucléaires s'ajoute la course aux armements dits conventionnels, qui s'étend aux Etats les plus petits et les plus pauvres. Se nourrissant de toutes les injustices, prolongeant tous les égoïsmes du monde actuel, une telle course suscite en retour de formidables intérêts mondiaux liés aux industries d'armements, multiplie les dangers de conflagration mondiale et alimente les conflits.

307. Un tel état de choses n'est pas seulement porteur des menaces les plus terribles pour notre vie; il détermine aussi un système de choix d'investissements, privilège des structures économiques qui, devenues essentielles à la vie des nations, rendront demain d'autant plus difficile l'indispensable reconversion de l'industrie d'armements en activités de paix.

308. Car, avant de rêver à l'immense bénéfice que l'humanité pourrait retirer d'un renversement de la situation actuelle, c'est bien, en premier lieu, aux conditions et aux modalités d'une telle reconversion du potentiel scientifique et technologique du monde à des fins profitables à tous les peuples que le système des Nations Unies invite les dirigeants des nations développées à réfléchir quand il proclame la nécessité d'édifier un nouvel ordre économique international. Par les problèmes économiques, sociaux et politiques qu'elle pose, cette réorientation apparaît comme une tâche des plus complexes, et il serait sans doute peu réaliste d'en sous-estimer la difficulté. Mais elle paraît devoir constituer une des lignes de force de l'action de la communauté internationale dans ce dernier quart du XX<sup>e</sup> siècle. Car il est évident que la reconversion de l'industrie des armes ne peut se concevoir que dans le cadre d'une véritable pacification à l'échelle du monde et d'une vision planétaire du développement de l'humanité. Elle suppose en effet que le potentiel industriel, aujourd'hui affecté à l'activité militaire, puisse être reconverti à des activités utiles à tous les peuples du monde.

309. Il s'agit là, à la fois, d'une exigence d'ordre éthique et d'un impératif économique si l'on veut éviter que la reconversion de l'industrie des armements n'entraîne, dans les pays qui consentiront à la tenter, des crises dont

la crainte contribue précisément à perpétuer ce type d'activité.

310. Cet effort est indispensable. Comment penser un monde où les rapports de réciprocité remplaceraient ceux de l'échange inégal, où les différences de culture, de couleur, d'opinion cesseraient de perpétuer des injustices pour commencer à se féconder les unes les autres, comment jeter les bases d'un humanisme à l'échelle de tous les peuples, en l'absence de la paix véritable?

311. A vrai dire, les Nations Unies — et l'UNESCO — ont souvent été invitées à agir. C'est, assurément, la détermination d'inscrire dans la réalité des faits les engagements pris d'aller jusqu'au bout de ses promesses qui fait le plus souvent défaut. Les pays que leur niveau élevé de développement met en mesure d'infléchir le processus économique et social si contraignant de l'accumulation des armements ont, à cet égard, une responsabilité particulière envers la communauté internationale, envers les Etats petits et moyens qui ne peuvent actuellement que subir des décisions prises ailleurs et qui, pourtant, engagent leur avenir. L'esprit de coresponsabilité des nations qui a inspiré le projet d'un nouvel ordre mondial exige désormais que tous les peuples, enfin reconnus égaux en dignité et en droits, participent à la prise des décisions qui intéressent l'humanité entière.

312. La confiance naîtra certes des mesures politiques, diplomatiques et techniques que l'Assemblée générale prendra, conformément à la Charte. Mais pour grandir et s'épanouir, elle aura besoin de bien davantage. C'est pourquoi je suis fermement convaincu qu'une tâche essentielle et à long terme restera à l'éducation pour créer, dans l'opinion publique mondiale, un courant favorable au désarmement et à la coopération pacifique. Un de nos objectifs essentiels doit être d'œuvrer pour inclure l'éducation relative au désarmement dans les programmes d'étude tant à l'école et à l'université que partout où s'acquiert le savoir ou le savoir-faire.

313. Examinant, au cours d'un tout récent débat, ce que pourrait être la contribution spécifique de l'UNESCO aux travaux de l'Assemblée générale, les membres du Conseil exécutif de l'Organisation ont souligné, du reste, qu'il fallait s'attaquer aux racines profondes du problème par l'action sur les esprits en développant la compréhension internationale grâce à l'éducation et en utilisant au mieux les moyens de communication. Ils ont rappelé que ce programme, que plusieurs ont qualifié de "désarmement moral", ne pourra lui-même aboutir que si sont profondément modifiées les relations entre Etats, car c'est à partir de là que s'aiguissent les inégalités et que naissent les tensions génératrices de catastrophes.

314. L'action sur "l'esprit des hommes" ne doit, certes, pas être action de propagande, mais d'information. La communication entre les peuples et les nations revêt, à cet égard, une importance déterminante, et notamment la diffusion régulière d'une information libre et responsable, faisant intervenir le résultat de recherches approfondies en psychologie, en sociologie,

en économie, en histoire, pour éclairer les comportements humains, balayer les préjugés culturels et rapprocher les hommes.

315. Il s'agit surtout de faire mieux comprendre, en les opposant, d'un côté, le fardeau que signifie toute guerre, même potentielle, et, de l'autre, les bénéfices immenses de la paix, de manière que l'opinion publique puisse peser de tout son poids et appuyer les gouvernements dans la voie du désarmement.

316. Conformément aux décisions des dix-huitième et dix-neuvième sessions de la Conférence générale, l'UNESCO a mis en œuvre un vaste programme d'éducation et d'information favorisant la paix et la compréhension internationale dans lequel recherches et publications scientifiques, rencontres et colloques contribuent à réunir les connaissances que les moyens de communication reprennent et diffusent.

317. Je me permettrai de citer, parmi d'autres travaux, des études bibliographiques sur les aspects économiques et sociaux de la course aux armements et du désarmement, et sur les dangers que représentent, pour l'homme et son environnement, les armes et techniques modernes de guerre, une étude sur le rôle des organisations internationales — en particulier les Nations Unies — et sur le rôle des organisations régionales dans le ralentissement de la course aux armements et dans la promotion du désarmement, un recueil de textes scientifiques représentant diverses disciplines intéressées par l'effort de désarmement, enfin, une enquête mondiale sur l'éducation et le désarmement.

318. Je voudrais évoquer aussi le colloque organisé au mois d'avril dernier, au Siège de l'Organisation, sur "les obstacles au désarmement et les moyens de les surmonter". Venus de tous les horizons intellectuels et géographiques, les participants à ce colloque ont étudié non seulement les structures internationales, économiques, diplomatiques, militaires, mais aussi — et je dirais surtout — les facteurs d'ordre psychologique qui contribuent à affaiblir toute volonté politique de procéder à un désarmement effectif.

319. Le Conseil exécutif a tenu à souligner l'intérêt des conclusions de cette réunion dont certaines suggestions pourraient, me semble-t-il, retenir votre attention, à savoir : organiser en 1980 un congrès international sur l'éducation et le désarmement, étudier le concept du désarmement sous l'angle du droit international et du droit des gens, mettre au point de nouvelles utilisations des moyens audio-visuels, pour diffuser de façon plus efficace l'information sur le désarmement. Un festival de films sur la course aux armements et le désarmement a été, entre autres, proposé.

320. En conclusion du débat que j'évoquais il y a un instant, le Conseil exécutif de l'UNESCO, en se félicitant de ce que le Directeur général de l'Organisation ait été invité à prendre part aux travaux de cette session extraordinaire, a rappelé que "l'UNESCO a un rôle vital à jouer dans la création d'un climat général propice à l'arrêt de la course croissante aux armements et favorable au désarmement et doit apporter, dans les domaines de sa compétence, une contribution effective à la

création d'un tel climat, ce qui faciliterait l'accroissement de l'aide aux pays en développement, l'instauration d'un nouvel ordre économique international et la promotion de la compréhension culturelle internationale".

321. Ce rôle, je crois que l'UNESCO le joue effectivement, avec dévouement, avec compétence et avec toute l'efficacité que lui permettent ses moyens. Il ne s'agit pas d'imposer. Nulle organisation internationale n'en a vraiment les moyens. Il s'agit de persuader et de convaincre, de faire appel à la raison et au bon sens, mais aussi à la générosité et à une solidarité bien comprise, bénéfique pour les uns comme pour les autres. C'est un combat long et difficile, ingrat parfois, car ce sont des idées qui doivent faire taire les canons, mais c'est un combat chargé de toute l'espérance du monde.

322. La solidarité mondiale, je le disais, ne va pas de soi. Elle est notre plus récente, notre plus fragile conquête. Elle n'a rien d'irréversible; elle est ce que nous ferons d'elle. Nous pouvons, par nos actes, aussi bien l'épanouir que l'étouffer. Depuis que nous avons commencé à saisir le vital besoin que chaque homme avait de tous les hommes, nous entrevoyons la fin d'un âge où la force des uns signalait inexorablement la faiblesse des autres, où les succès des uns, loin de réjouir les autres, préfiguraient forcément leur échec, où la guerre, seule, sanctionnait les apogées et les déclin et scandait le rythme de l'histoire.

323. Nous nous trouvons maintenant au seuil d'une époque nouvelle où nous savons que la guerre peut reculer parce que les possibilités de l'esprit et de la volonté de l'homme sont infinies.

324. Mais, à ce carrefour décisif de notre devenir, nous hésitons encore. Nous restons déchirés entre les démons de la méfiance, que nous traînons avec nous du fond des âges, et l'appel d'une conscience universelle qui n'habite aujourd'hui qu'une partie de nous-mêmes.

325. L'histoire a déjà connu bien des occasions perdues. Il n'y a pas de fatalité du bien. La paix nous est offerte comme une option parmi d'autres, à saisir et à défendre, non comme une nécessité indépendante de nos choix. Il nous faut la mériter, et la mériter d'urgence. L'équilibre de la terreur nucléaire exprime tous les dangers de notre incertitude actuelle entre la guerre et la

paix. Il est, si l'on veut, le signe négatif de notre sagesse. Il est la peur de la guerre. Il n'est pas encore la confiance en la paix. Celle-ci, il nous reste à la vouloir avec assez de force, avec assez d'imagination, avec assez de courage pour la réaliser.

326. Pour ma part, je puis vous donner l'assurance que l'UNESCO, qui va suivre vos travaux et en étudier les conclusions avec un intérêt particulier, fera tout ce qui est en son pouvoir, dans le domaine de sa compétence et en étroite coopération avec les autres institutions du système et le Centre du désarmement des Nations Unies, pour mener à bien les tâches que vous voudrez sans doute lui assigner, puisque aussi bien la réduction et la disparition progressives des armements seraient la preuve la plus éclatante que l'homme, enfin réconcilié avec lui-même, peut espérer connaître un jour cette paix dans la justice et la fraternité qui est son aspiration immémoriale.

327. Le PRÉSIDENT (*interprétation de l'espagnol*) : Je donne la parole au représentant du Chili pour exercer son droit de réponse.

328. M. DIEZ (Chili) [*interprétation de l'espagnol*] : La délégation du Chili regrette d'avoir à user de son droit de réponse à la suite des observations faites ce matin par le Ministre des affaires étrangères de la Bolivie. Les expressions qu'il a utilisées vont à l'encontre des objectifs que poursuit son pays, à savoir trouver un accès sur le Pacifique. L'unique moyen pour y parvenir, c'est la réouverture du dialogue entre le Chili et la Bolivie. L'attitude ouverte et déférente du Chili et sa volonté de coopérer à la solution de la situation d'enclavement dans laquelle se trouve la Bolivie, tout en respectant les traités en vigueur et les normes de la justice et de l'équité qui doivent présider aux relations internationales, sont l'expression de la volonté de son peuple, qui a conscience que c'est là, joint à la solidarité avec la Bolivie, le moyen adéquat pour parvenir à résoudre ce problème.

329. Nous espérons que la sérénité et l'esprit de conciliation inspireront les futures décisions que prendra le Gouvernement de la Bolivie en la matière.

*La séance est levée à 20 h 10.*